

Plan directeur provisoire



*Projet de parc national des Monts-Pyramides*



Québec 



Plan directeur provisoire



*Projet de parc national des Monts-Pyramides*

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs  
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Service des Parcs

Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesques Est, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Rédaction**

Stéphane Cossette

**Collaboration à la rédaction**

Alain Thibault

**Cartographie**

André Lafrenière  
André Rancourt

**Révision linguistique**

Solange Deschênes

**Mise en page**

André Lafrenière

**Photographies**

Stéphane Cossette, MDDEP  
Julie Simone Hébert, MRNF  
Alain Thibault, MDDEP

REMERCIEMENTS

Le présent document n'aurait pu être produit sans la participation de plusieurs collaborateurs, plus particulièrement les gens qui ont fait partie du groupe de travail :

**Administration régionale Kativik**

Michael Barrett  
Mélanie Chabot

**Municipalité de Kuujjuaq**

Allen Gordon, Corporation foncière Nayumivik  
Paul Parson, Village nordique de Kuujjuaq

**Municipalité de Kangiqsualujjuaq**

Kenny Angatuk, Corporation foncière Qiniqtiq  
Johnny Sam Annanack, Village nordique de  
Kangiqsualujjuaq

**Municipalité de Kawawachikamach**

George Guanish  
Johnny Mameamskum  
Isaac Pien

**Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs**

Stéphane Cossette  
Alain Thibault

**Société Makivik**

Mylène Larivière

**Pyramid Mountain Camp**

Peter May

**Les entreprises S. Annanack Inc.**

Maggie Susie Annanack

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN 978-2-550-62738-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-62739-5 (PDF)

This publication is also available in English.



## Table des matières

LISTE DES CARTES	IV
AVANT-PROPOS	V
INTRODUCTION	1
BUTS DU PROJET	1
L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DES MONTS-PYRAMIDES	2
LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE	5
LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ ET DE LA CNEQ	6
1 LA SITUATION ACTUELLE	7
1.1 L'AIRE D'ÉTUDE	7
1.2 LA RÉGION NATURELLE REPRÉSENTÉE	7
1.3 LE CONTEXTE RÉGIONAL	8
1.3.1 LE RÉGIME DES TERRES	8
1.3.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE	8
1.4 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	13
1.4.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES	13
1.4.2 LE PATRIMOINE NATUREL	13
1.4.3 LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	16
1.5 LE PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR	18
1.6 L'ÉTAT DU PATRIMOINE	18
2 L'ANALYSE DE LA SITUATION ET LE DIAGNOSTIC	19
2.1 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR	19
2.1.1 LE PLATEAU DES LACS TASIRLAQ ET QAMANIALUK	19
2.1.2 LA BASSE RIVIÈRE FORD	20
2.1.3 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE GEORGE	20
2.1.4 LE PLATEAU DE LA RIVIÈRE GEORGE	23
2.1.5 LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR	23
2.2 LA LIMITE PROPOSÉE	24
2.3 LES MENACES POUR LA CONSERVATION	27
2.4 LES DÉFIS À RELEVER	27

	3	LE CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR	29
	3.1	LES ORIENTATIONS DE GESTION	30
	3.1.1	LA CONSERVATION	30
	3.1.2	LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	33
	3.1.3	LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ ET DE LA CNEQ	33
	3.1.4	LA SÉCURITÉ	34
	3.1.5	L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	34
<b>IV</b>	3.2	LE ZONAGE	35
	3.2.1	LA ZONE DE PRÉSERVATION EXTRÊME	35
	3.2.2	LES ZONES DE PRÉSERVATION	35
	3.2.3	LA ZONE D'AMBIANCE	36
	3.2.4	LES ZONES DE SERVICES	36
	3.3	LA MISE EN VALEUR DU PARC	39
	3.3.1	L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES	39
	3.3.2	L'ACCÈS AU PARC ET LA CIRCULATION INTERNE	39
	3.3.3	LES ACTIVITÉS	40
	3.3.4	L'HÉBERGEMENT	45
	4	CONCLUSION	47
	5	BIBLIOGRAPHIE	49

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	Le réseau des parcs nationaux et les régions naturelles	3
Carte 2 :	L'aire d'étude	9
Carte 3 :	L'utilisation du territoire	11
Carte 4 :	Les unités de paysage	21
Carte 5 :	La limite proposée	25
Carte 6 :	Le zonage	37
Carte 7 :	Le concept d'aménagement	41



## Avant-propos

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le gouvernement du Québec a créé 24 parcs nationaux. Ces parcs sont établis en fonction de critères reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et ainsi soustraits à l'exploitation commerciale et industrielle des ressources forestières, minières et énergétiques. De plus, la chasse y est interdite<sup>1</sup>, de même que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie. Ces mesures restrictives permettent à ces territoires protégés de garder leur patrimoine naturel intact pour les générations actuelles et futures.

V

En 1999, le gouvernement a délégué l'exploitation des parcs nationaux du Québec méridional à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Au Nunavik, l'exploitation des parcs nationaux a plutôt été déléguée à l'Administration régionale Kativik (ARK) en vertu du mandat B6 de l'entente concernant le financement global de l'ARK.

La création du parc national des Monts-Pyramides s'inscrit, pour le gouvernement du Québec, dans la mise en œuvre du Plan Nord qui prévoit notamment qu'au moins 12 % du territoire situé au nord du 49<sup>e</sup> parallèle soit protégé par un statut légal.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne s'applique pas aux bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois dans les parcs créés sur son territoire d'application.





## Introduction



1

Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

La majestueuse rivière George prend sa source dans une série de grands lacs situés au nord du réservoir Smallwood et s'écoule vers le nord sur une distance de 565 km. C'est par un beau matin d'août 1905 que Mme Mina Hubbard, pendant une expédition la menant jusqu'à la baie d'Ungava, décrit le paysage qui s'offre à ses yeux : « Les montagnes s'élèvent dans le ciel clair avec un léger brouillard s'accrochant aux versants ou voilant les sommets. Il y en a une très belle au tournant. Elle me rappelle une pyramide égyptienne<sup>2</sup> ». Cette montagne figure maintenant sur les cartes sous le nom de pic Pyramide. Ce sont les lignes de rivage d'un ancien lac glaciaire qui sont responsables de son apparence. Inuits et Naskapis ont d'ailleurs reconnu ce trait de caractère et désignent cette montagne respectivement Ulittaniujalik et Musuwaaw Siippiy, c'est-à-dire l'endroit où il y a des lignes de rivage.

Ce territoire constituait dans le passé un lieu de rencontre pour les Inuits et les Naskapis et un site d'une grande importance pour la chasse au caribou. La beauté des paysages et les ressources fauniques du territoire ont fait en sorte que, dès les années 1960, une mise en valeur a été faite afin d'attirer chasseurs et pêcheurs à cet endroit.

### BUTS DU PROJET

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) envisage la création du parc national des Monts-Pyramides afin de protéger un échantillon représentatif de la région naturelle du plateau de la George (voir carte 1). Il permettra aussi la protection d'éléments de la biodiversité de la province naturelle L (monts Torngat) et d'une petite partie de la province naturelle K (bassin de la baie d'Ungava) tels que les définit le Cadre écologique de référence (Li et Ducruc, 1999). La création de ce parc permettra également de faciliter la découverte de ce territoire tout en stimulant le tourisme dans la région. Les Inuits et les Naskapis seront

<sup>2</sup> A woman's way through unknown Labrador. An account of the exploration of the Nascaupée and George rivers. By Mrs Leonidas Hubbard (1908). Traduction libre.

étroitement associés à sa protection et à sa mise en valeur. Une entente sera conclue à cet effet avec l'Administration régionale Kativik (ARK), qui se verra confier l'exploitation du parc.

## L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DES MONTS-PYRAMIDES

Avec l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977 et de la publication de La Politique sur les parcs en 1982, le Québec se dotait d'une base solide en vue d'établir son réseau de parcs nationaux. Au cours de la période 1980-1986, le gouvernement modifie les limites des quatre parcs existants et crée dix nouveaux parcs nationaux au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, dans la partie du Québec la plus fortement soumise à l'exploitation des ressources naturelles et qui subit le plus de pressions environnementales. Par la suite, il décrète un moratoire sur la création de nouveaux parcs afin de consolider et de mettre en valeur les parcs existants.

Dans sa Politique sur les parcs de 1982, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) établit les bases de la création des parcs au Québec, notamment par le découpage de la province en 43 régions naturelles. C'est lors des travaux de caractérisation de la région naturelle du plateau de la George en 1988 que le secteur des monts Pyramides a été retenu comme territoire d'intérêt et représentatif de cette région naturelle.

En 1989, le MLCP dépose au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) un mémoire portant sur des sites d'intérêt du territoire québécois, situés au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, afin que le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) les inscrive comme projets de parc dans le plan d'affectation des terres publiques alors en préparation. Les monts Pyramides font partie de ces sites. Le but est de soustraire à l'exploitation les ressources forestières, minières et énergétiques des sites représentatifs des régions naturelles du Nord québécois, ou ayant des attraits particuliers. Il s'agit là d'une mesure transitoire en attendant que le gouvernement du Québec puisse leur accorder légalement le statut de parc national.

En 1990, à la suite d'une consultation interministérielle, le COMPADRE donne son aval aux 18 projets soumis par le

MLCP et demande au MER d'inscrire ces sites dans le plan d'affectation des terres publiques.

En 1992, le territoire désigné pour protéger la région des monts Pyramides fait partie du second groupe de territoires qui, au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, sont mis en réserve à des fins de parcs et ainsi soustraits, par un arrêté ministériel du MER (A.M. 92-170 [15 juillet 1992], 1992 G.O.2., 4596, eff 1992-06-18), au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière. Ce territoire couvre une superficie de 1 935 km<sup>2</sup>.

L'année 1992 marque aussi la fin du moratoire sur la création de parcs nationaux au Québec. Le MLCP dévoile alors son plan d'action (« La nature en héritage ») qui prévoit la création de parcs nationaux au Nunavik et démontre sa volonté d'associer étroitement le milieu régional à leur développement et à leur gestion. Il précise que l'on entend d'abord consulter les communautés concernées et s'assurer de la concordance des projets avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

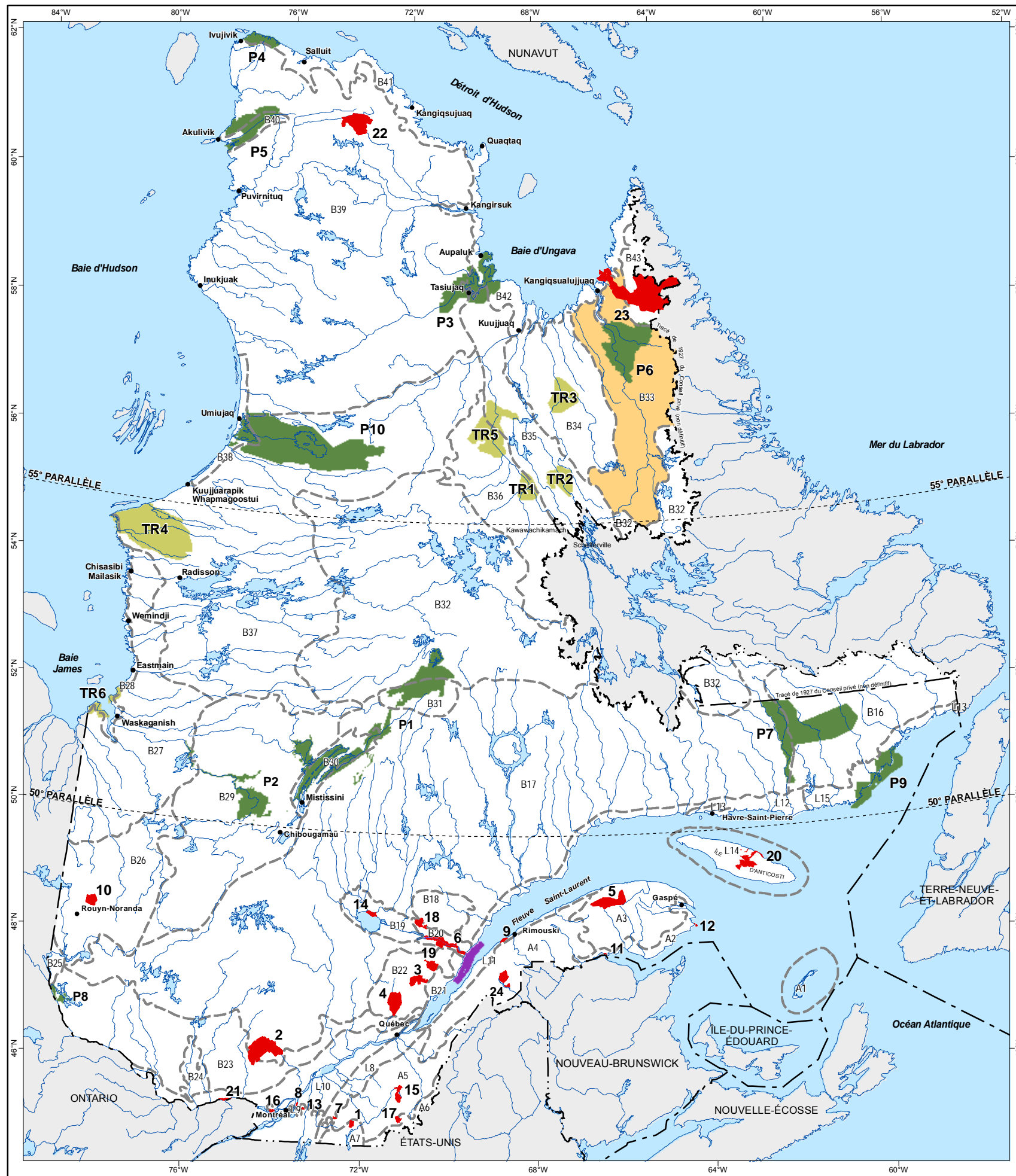
En 1996, l'ARK, responsable, entre autres, de l'aménagement du territoire au Nunavik, produit le « Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik » dans lequel sont désignés tous les projets de parc dans cette partie du Québec, dont celui des Monts-Pyramides. Ce plan a été adopté par résolution du Conseil de l'ARK en 1998.

En juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait les orientations de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Cette stratégie, de même que le plan d'action qui en découle, visait à atteindre une superficie de 8 % du territoire québécois en aires protégées. La création de parcs nationaux constitue un moyen d'atteindre cet objectif.

En 2001, le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P 9). Il abolit la classification des parcs aux fins de récréation ou de conservation au profit de l'appellation de parc national, qui prévoit la priorité à la conservation, et intègre la notion de diversité biologique au concept.

En 2002, le gouvernement du Québec, représenté par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), a conclu avec l'ARK l'Entente relative au développement des parcs au Nunavik. Cette entente définit les rôles respectifs de la FAPAQ et de l'ARK quant à la réalisation des étapes

Carte 1  
**LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC  
 ET LES RÉGIONS NATURELLES**



**PARC NATIONAL (ordre de création)**

- 1, MONT-ORFORD, DU
- 2, MONT-TREMBLANT, DU
- 3, GRANDS-JARDINS, DES
- 4, JACQUES-CARTIER, DE LA
- 5, GASPÉSIE, DE LA
- 6, FJORD-DU-SAGUENAY, DU
- 7, YAMASKA, DE LA
- 8, ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
- 9, BIC, DU
- 10, AIGUEBELLE, D'
- 11, MIGUASHA, DE
- 12, ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
- 13, MONT-SAINT-BRUNO, DU
- 14, POINTE-TAILLON, DE LA
- 15, FRONTENAC, DE
- 16, OKA, D'
- 17, MONT-MÉGANTIC, DU
- 18, MONTS-VALIN, DES
- 19, HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
- 20, ANTICOSTI, D'
- 21, PLAISANCE, DE
- 22, PINGUALUIT, DES
- 23, KUURURJUAQ
- 24, LAC-TÉMISCOUATA, DU

**PARC MARIN**

SAGUENAY - SAINT-LAURENT, DU

**PROJET DE PARC NATIONAL**

- P1, ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH  
 P2, ASSINICA  
 P3, BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA  
 P4, CAP-WOLSTENHOLME, DU  
 P5, MONTS-DE-PUVIRNITUQ, DES  
**P6, MONTS-PYRAMIDES, DES**  
 P7, NATASHQUAN-AGUANUS-KENAMU, DE  
 P8, OPÉMICAN, D'  
 P9, RÉGION DE HARRINGTON HARBOUR, DE LA  
 P10, TURSUUQU

**TERRITOIRE RÉSERVÉ POUR FINS DE PARC**

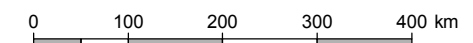
- TR1, CANYON-EATON, DU  
 TR2, COLLINES-ONDULÉES, DES  
 TR3, CONFLUENCE-DES-RIVIÈRES-À-LA-BALEINE-ET-WHEELER, DE LA  
 TR4, LAC-BURTON-RIVIÈRE-ROGGAN-ET-LA-POINTE-LOUIS-XIV, DU  
 TR5, LAC-CAMBIEN, DU  
 TR6, PÉNINSULE-MINISTIKAWATIN, DE LA

**RÉGION NATURELLE**

- A1, LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
 A2, LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS  
 A3, LE MASSIF GASPÉSIEN  
 A4, LES MONTS NOTRE-DAME  
 A5, LES CHÂÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCE ET DE BELLECHASSE  
 A6, LES MONTAGNES FRONTALIÈRES  
 A7, LES MONTS SUTTON  
 L8, LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES  
 L9, LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES  
 L10, LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT  
 L11, LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE  
 L12, LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD  
 L13, LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD  
 L14, L'ÎLE D'ANTICOSTI  
 L15, LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD  
 B16, LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA  
 B17, LES LAURENTIDES BORÉALES  
 B18, LE MASSIF DU MONT VALIN  
 B19, LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
 B20, LE FJORD DU SAGUENAY  
 B21, LA CÔTE DE CHARLEVOIX  
 B22, LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC  
 B23, LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES  
 B24, LA VALLÉE DE LA GATINEAU  
 B25, LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE  
 B26, LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI  
 B27, LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES  
 B28, LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES  
 B29, LE PLATEAU DE LA RUPERT  
 B30, LE LAC MISTASSINI  
 B31, LES MONTS OTISH  
 B32, LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL  
**B33, LE PLATEAU DE LA GEORGE**  
 B34, LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE  
 B35, LA FOSSE DU LABRADOR  
 B36, LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU  
 B37, LE PLATEAU HUDSONIEN  
 B38, LES CUESTAS HUDSONIENNES  
 B39, LE PLATEAU DE L'UNGAVA  
 B40, LES MONTS DE PUVIRNITUQ  
 B41, LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON  
 B42, LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA  
 B43, LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

**Métadonnées**

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1/8 000 000

**Sources**

Données	Organisme
Base générale et administrative du Québec (BGAQ)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Les régions naturelles	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986

**Réalisation**

Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2011





menant à la création d'un parc national. La mise en œuvre de cette entente a d'abord mené à la création du parc national des Pingualuit en 2004 et, par la suite, du parc national Kuururjuaq en 2009. Cette entente constitue maintenant le mandat B6 de l'entente sur le financement global de l'ARK et le MDDEP est responsable de son application.

Dans le cadre des annonces visant l'atteinte de la cible de 8 % en aires protégées, le territoire des monts Pyramides est inscrit au Registre des aires protégées du Québec à titre de réserve de parc national en mars 2008. Il s'agit d'un statut de protection provisoire en attendant qu'un statut permanent lui soit attribué. Au cours de la même annonce, la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la rivière George est créée. Ces deux territoires soustraient une bonne partie de cette rivière à l'exploitation commerciale des ressources.

À l'automne 2009, l'ARK et le MDDEP se sont entendus lors de la mise en œuvre de l'entente sur le développement des parcs au Nunavik pour que le prochain projet à mettre en place soit celui des Monts-Pyramides. En février 2010, une rencontre d'information s'est tenue à Kuujjuaq afin de présenter le projet. Cette rencontre s'est soldée par la formation d'un groupe de travail ad hoc. Ce groupe s'est rencontré pour la première fois en avril 2010. Il est composé de représentants du MDDEP ainsi que de divers groupes d'intérêt, dont l'ARK, les villages nordiques de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, les corporations foncières de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, la Société Makivik, deux représentants de la nation naspakie de Kawawachikamach et les pourvoiries Pyramid Mountain Camp et Helen Falls Camp. Ce groupe de travail favorise la participation des organisations locales et régionales à l'avancement du projet. Ainsi, les travaux d'inventaires, réalisés à l'été 2010, ont été menés de concert avec le milieu local.

## LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

La démarche suivie pour la production du présent document est courante en aménagement du territoire. Tout d'abord, un relevé des données scientifiques concernant les ressources biophysiques, archéologiques et historiques de l'aire d'étude a été effectué. Le contexte régional où s'insère le futur parc en matière d'accès, de services, d'orientations de conservation et de développement économique et touristique a été décrit, de sorte que le parc s'harmonise aux services offerts déjà en place. Enfin, une description de l'utilisation du sol et de la

tenure des terres a été noté. Ces données sont colligées dans un document d'accompagnement produit par l'ARK intitulé État des connaissances (ARK, 2011).

L'analyse des données présentées dans l'État des connaissances permet de cibler les secteurs fragiles et ceux qui sont à plus fort potentiel pour la mise en valeur. Il est alors possible d'établir le périmètre optimal du parc afin que ce dernier réalise pleinement sa vocation. À la suite de l'analyse de tous ces éléments, les grands axes de conservation du patrimoine naturel ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé de même que les orientations que l'on entend suivre concernant l'offre d'activités et de services sont définis.

Ce plan directeur provisoire, élaboré par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, tient compte des recommandations des représentants des communautés de Kuujjuaq, de Kangiqsualujjuaq et de Kawawachikamach. D'ailleurs, une place importante est accordée à la participation des Inuits et des Naskapis dans l'élaboration du concept de mise en valeur, non seulement celle des membres du groupe de travail, mais aussi celle des principaux utilisateurs du territoire. Cela permet de prendre en considération leurs préoccupations concernant la présence des visiteurs à l'intérieur du parc et les activités qu'ils pourront pratiquer. De plus, leur connaissance du territoire est essentielle pour installer les équipements à des endroits sécuritaires.

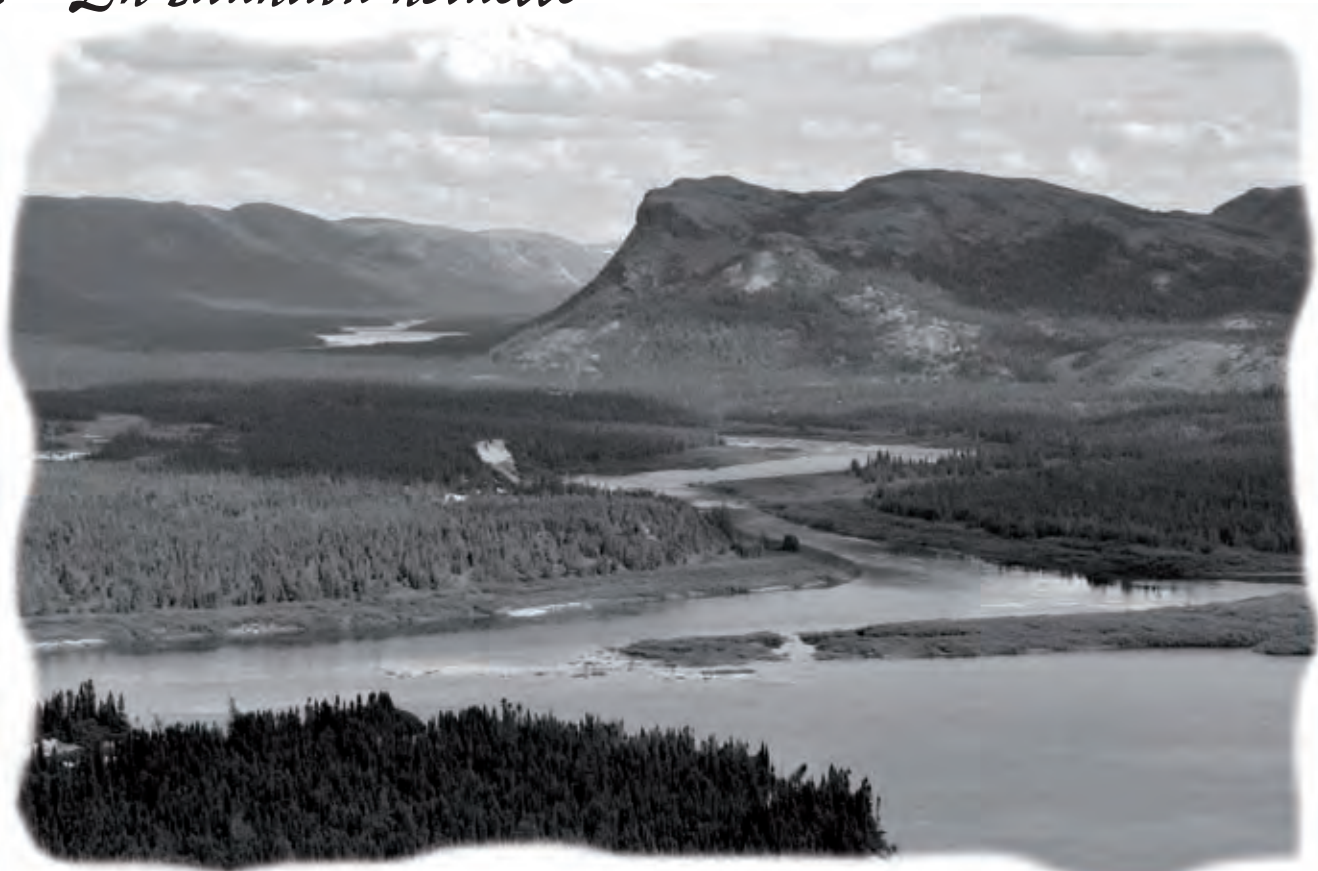
L'audience publique qui sera tenue en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P 9) permettra de recueillir des avis et des commentaires qui viendront bonifier le plan directeur provisoire. Une fois que le projet aura été autorisé par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, il pourra être soumis au gouvernement qui, par l'adoption d'un décret, procédera à la création du parc. La version finale du plan directeur servira à encadrer les interventions des gestionnaires de manière à ce que l'intégrité du patrimoine naturel et culturel du parc national des Monts-Pyramides demeure un objectif constant.

## **LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ ET DE LA CNEQ**

Le projet de parc national des Monts-Pyramides étant situé sur le territoire conventionné, il est important de préciser que, de façon à respecter les termes du chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1), les bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ peuvent exercer le droit d'exploitation à l'intérieur des limites du parc. Toutefois, en ce qui concerne les visiteurs non bénéficiaires de la convention, la Loi sur les parcs s'applique. Cette dernière précise, entre autres, à l'article 7a, que « nonobstant toute disposition législative, toute forme de chasse ou de piégeage est interdite dans un parc ».



## 1 La situation actuelle



7

Photo: Alain Thibault, MDDEP

### 1.1 L'AIRE D'ÉTUDE

Le centre de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides se trouve à environ 120 km au sud du village de Kangiqsualujjuaq, à environ 200 km au sud-est du village de Kuujjuaq et à environ 330 km au nord de Schefferville et Kawawachikamach. L'aire d'étude couvre 5 511 km<sup>2</sup> et s'étend entre le 57°13' et le 58°13' de latitude nord et le 64°25' et le 66°00' de longitude ouest (voir carte 2).

L'aire d'étude a été défini lors de la réunion du groupe de travail tenue le 12 avril 2010. À la demande des représentants locaux de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, le territoire mis en réserve en 1992 a été agrandi afin d'inclure une portion de la rivière Ford et le lac Tasirlaq. Cet ajout permet notamment d'inclure un secteur des hauts plateaux de la rivière George, secteur qui n'était pas représenté dans la réserve de parc national.

### 1.2 LA RÉGION NATURELLE REPRÉSENTÉE

Le projet de parc national des Monts-Pyramides vise à représenter la région naturelle du plateau de la George (B33). Cette région s'étend de la source de la rivière George près de Schefferville jusqu'à la baie Keglo, sur la côte est de la baie d'Ungava. Il s'agit d'un plateau uniforme qui s'incline d'est en ouest, passant de 800 m à 900 m d'altitude, à environ 400 m dans la partie occidentale de la région. La rivière George entaille ce plateau sur une longueur de 565 km. Cette rivière a la particularité de longer, à quelques kilomètres de distance seulement, la bordure ouest de son bassin versant. La toundra arbustive recouvre la surface du plateau tandis que des îlots de forêt boréale tapissent le fond des vallées. Sur le plan faunique, c'est sur ce plateau que se rassemblaient les femelles du troupeau de caribous de la rivière George pour mettre bas. Le loup, l'ours noir, la buse pattue et le lagopède des saules habitent aussi cette région. Le saumon atlantique et l'omble chevalier sont également fort nombreux dans les rivières (MLCP, 1986).

## 1.3

### LE CONTEXTE RÉGIONAL

La région administrative du Nord-du-Québec est divisée en deux sous-régions distinctes, celle de la Baie-James et celle du Nunavik. La ligne du 55<sup>e</sup> parallèle les sépare, le Nunavik occupant la position septentrionale. Le Nunavik, d'une superficie de 500 164 km<sup>2</sup>, compte 14 communautés inuites et une communauté crie réparties le long du littoral, ainsi qu'une communauté naskapie. Le village le plus près de l'aire d'étude est Kangiqsualujjuaq, situé à environ 55 km de sa limite nord.

## 8

#### 1.3.1 LE RÉGIME DES TERRES

La région du Nunavik est assujettie à l'application d'un régime des terres défini dans la CBJNQ. Ce régime compte trois catégories de terres, lesquelles en déterminent la vocation ainsi que les modalités et les responsabilités de gestion. Les terres de la catégorie I sont la propriété des corporations foncières, à l'exception du tréfonds. Ces terres débordent des limites des villages pour inclure la zone d'influence où les activités traditionnelles sont intensives. On trouve également des terres de la catégorie II, qui sont des terres publiques du domaine de l'État où les bénéficiaires de la CBJNQ ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. L'emplacement de ces terres est basé sur la présence de ressources accessibles aux Inuits leur assurant l'exercice du droit d'exploitation. Enfin, le reste du territoire est constitué de terres de la catégorie III. Ce sont aussi des terres publiques du domaine de l'État et les Inuits peuvent y pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, mais de manière non exclusive (Beauchemin, 1992).

L'aire d'étude est située majoritairement sur des terres de la catégorie III. Il comprend toutefois un bloc de terres de la catégorie II de la communauté de Kangiqsualujjuaq. Ce bloc couvre une superficie de 446,65 km<sup>2</sup>, ce qui représente 8,1 % de la superficie de l'aire d'étude.

#### 1.3.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE

L'aire d'étude était utilisée traditionnellement par des Inuits et des Naskapis. De nos jours, ce sont essentiellement les Inuits de Kangiqsualujjuaq qui utilisent le territoire et surtout dans le secteur des lacs Tasirlaq et Qamanialuk.

Le territoire est aussi utilisé à d'autres fins, soit pour des activités récréotouristiques, pour l'exploration minière, pour la coupe forestière et pour la conservation du patrimoine naturel. Ces formes d'utilisation du territoire sont régies par des droits émis par le gouvernement du Québec (voir la carte 3).

#### *Les pourvoies*

On note la présence d'un bail pour l'installation d'un camp permanent de pourvoies. Il s'agit du Pyramid Mountain Camp qui se trouve près du pic Pyramide, mais sur la rive ouest de la rivière George. L'aire d'étude touche aussi en partie aux territoires d'exploitation de deux autres pourvoies mais les camps permanents sont à l'extérieur. Il s'agit de Auberge Wedge Hills à l'extrémité sud et de Helen Falls Camp au nord. Ce dernier appartient aux Entreprises S. Annanack Inc et est exploité par Ungava Adventures.

#### *L'exploration minière*

Des titres miniers sont actifs à certains endroits dans l'aire d'étude. Ils sont situés principalement le long de sa limite ouest. Il est à noter que la majeure partie de l'aire d'étude est soustraite à l'activité minière.

#### *La coupe forestière*

L'article 6.3.1 de la CBJNQ confère des droits exclusifs de coupe à des fins communautaires aux corporations foncières de Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq sur des territoires mentionnés à l'annexe 2 du chapitre 6. Un de ces territoires se trouve le long de la rivière George et en partie dans l'aire d'étude. Ce territoire couvre une superficie approximative<sup>3</sup> de 740 km<sup>2</sup>, dont près de 330 km<sup>2</sup> se trouvent dans la portion nord de l'aire d'étude.

#### *La conservation*

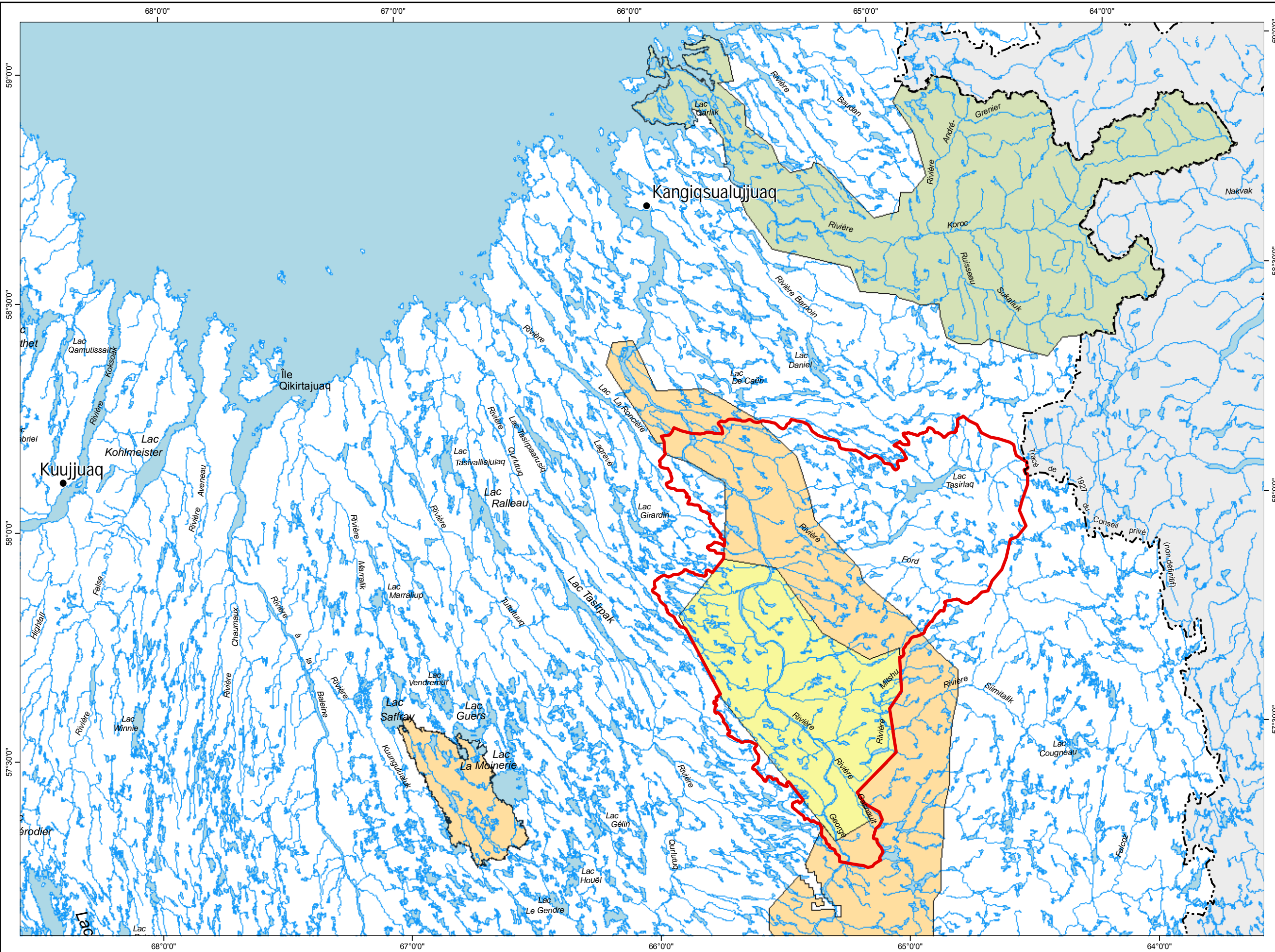
Une portion de 1 935 km<sup>2</sup> de l'aire d'étude était déjà vouée à la création d'un parc et inscrite au Registre des aires protégées du Québec. De plus, une portion de 1 380 km<sup>2</sup> de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la rivière George se trouve dans l'aire d'étude. C'est donc dire que 60 % de l'aire d'étude est actuellement protégée par un statut provisoire de protection.

À l'échelle régionale, on note la présence de deux autres aires protégées dans un rayon de 100 km de l'aire d'étude, soit la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la rivière Marralik et le parc national Kuururjuaq. Il est à noter qu'un peu moins de 20 km séparent le parc national Kuururjuaq de l'aire d'étude.

<sup>3</sup> La limite présentée sur la carte a été retranscrite à partir de l'indication cartographique présente dans la CBJNQ.

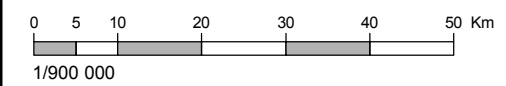
Carte 2  
L'AIRE D'ÉTUDE

- Aire d'étude
- Parc national
- Réserve de parc national du Québec
- Réserve de territoire pour fin d'aire protégée



**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert



**Source**

**Données**  
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme**  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**Réalisation**



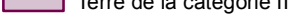
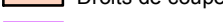


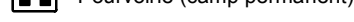
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie  
 © Gouvernement du Québec, août 2011

**Projet de parc national des Monts-Pyramides**





L'UTILISATION DU TERRITOIRE

-  Aire d'étude
-  Parc national
-  Terre de la catégorie II
-  Droits de coupe
-  Titre minier actif
-  Pourvoirie (territoire d'exploitation)
-  Pourvoirie (camp permanent)

Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert



1/600 000

Sources

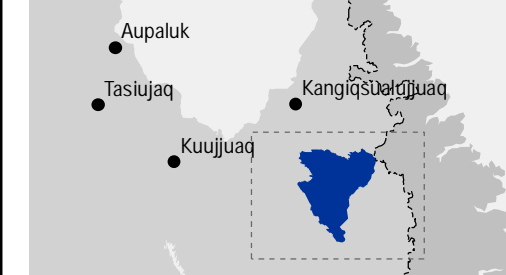
Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Terres de la catégorie II	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Droits de coupe	CBJNQ, chapitre 6, annexe 2
Titres miniers	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Pourvoiries	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Direction régionale Nord-du-Québec

Réalisation

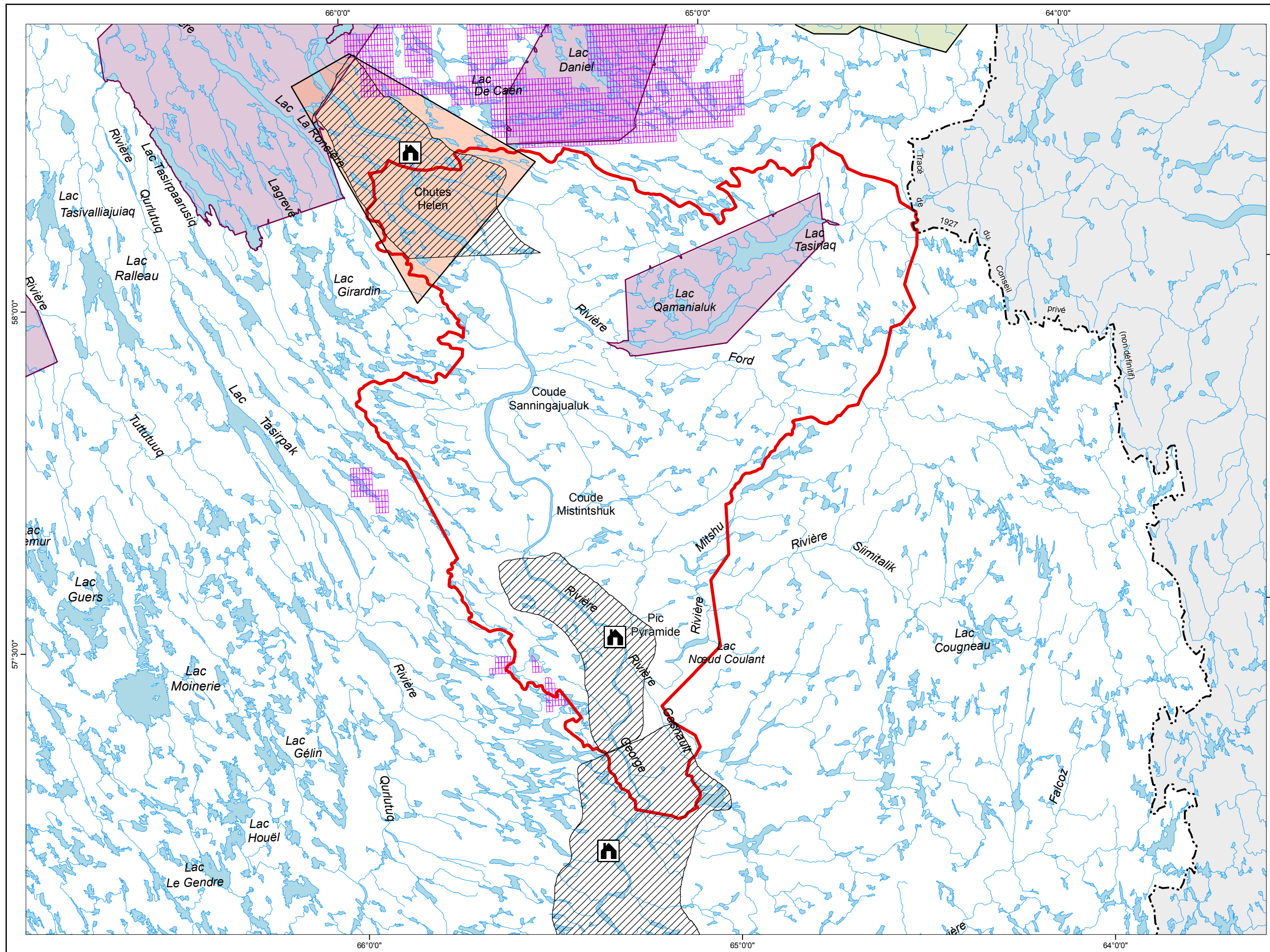
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2011

Projet de parc national des Monts-Pyramides



Développement durable,  
 Environnement  
 et Parcs







## 1.4 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

La présente section résume le document *Projet de parc national des Monts-Pyramides. État des connaissances* (ARK, 2011) produit par l'ARK. Le lecteur est invité à le consulter pour obtenir des renseignements plus détaillés.

### 1.4.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES

De façon générale, le climat rigoureux du Nunavik s'explique par un faible bilan annuel de rayonnement solaire et la proximité de masses d'air polaire qui occasionnent un bas taux d'humidité et peu de précipitations. Les températures moyennes annuelles de la région varient entre  $-5\text{ }^{\circ}\text{C}$  et  $-10,8\text{ }^{\circ}\text{C}$ .

La température moyenne dans le secteur du pic Pyramide serait de  $1,2\text{ }^{\circ}\text{C}$  plus froide que celle qui est enregistrée à Kuujuaq. Cela serait dû à l'éloignement de la mer et de son effet tempérant, ou à la différence d'altitude. De juin à septembre, les températures moyennes journalières de l'aire d'étude sont supérieures à  $0\text{ }^{\circ}\text{C}$ . Juillet est le mois le plus chaud avec une température moyenne journalière de  $9,3\text{ }^{\circ}\text{C}$ . Le mois de janvier est le plus froid avec une température moyenne de  $-24\text{ }^{\circ}\text{C}$ . La longueur de la saison sans gel de l'aire d'étude est variable selon que l'on se trouve dans la vallée de la rivière George ou sur les hauts plateaux.

Malgré les longues journées d'été (18 heures et 15 minutes au solstice d'été), la saison de croissance est relativement courte à l'intérieur de l'aire d'étude, soit entre 79 et 120 jours. À titre d'exemple, le nombre cumulatif annuel de degrés-jours moyens au dessus de  $5\text{ }^{\circ}\text{C}$  est de 531,9 pour Kuujuaq alors qu'il est approximativement 4 fois plus élevé à Montréal.

Compte tenu que les forêts sont situées principalement dans le fond des vallées, la majorité de l'aire d'étude se trouve exposée aux vents. Selon les données enregistrées à l'aéroport de Kuujuaq, les vents sont du sud-ouest et soufflent à une vitesse moyenne d'environ 15 km/h. Ces vents contribuent à faire diminuer la température ressentie (refroidissement éolien).

Si l'on considère les normales climatiques enregistrées à l'aéroport de Kuujuaq, les précipitations sont plus abondantes au cours de l'été avec un maximum de 70,4 mm au mois d'août. En moyenne, 526,8 mm d'eau (incluant les précipitations neigeuses) tombent sur Kuujuaq annuellement. En ce qui

concerne les précipitations neigeuses, il tombe en moyenne 257 cm de neige chaque année à Kuujuaq. Dans le secteur du pic Pyramide, les précipitations totales annuelles seraient de l'ordre de 700 mm dont seulement 30 % tombent sous forme de neige. Ces précipitations sont nettement inférieures à ce que l'on observe au Québec méridional (1 230 mm pour Québec et 979 mm pour Montréal).

### 1.4.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du projet de parc national des Monts-Pyramides présente une diversité d'éléments qui lui permet d'être représentatif de la région naturelle du plateau de la George.

#### *Les paysages et leur formation*

L'aire d'étude pour le projet de parc national des Monts-Pyramides se trouve sur une vaste pénéplaine où le relief s'incline légèrement d'est en ouest, passant d'environ 800 m à moins de 200 m. L'altitude maximale ( $\pm 815\text{ m}$ ) est enregistrée au sud-est du lac Tasirlaq. La régularité du paysage est brisée par la vallée de la rivière George et le cours inférieur de la rivière Ford. Le point le plus bas de l'aire d'étude ( $\pm 10\text{ m}$ ) se trouve d'ailleurs à la confluence de ces deux rivières. Les pentes sont généralement inférieures à 30 %, à l'exception des versants des rivières George et Ford et de quelques escarpements bordant certaines structures rocheuses abruptes.

Il y a 1,6 Ma, l'aire d'étude devait ressembler à ce que l'on observe aujourd'hui. Le paysage a toutefois été remodelé superficiellement par le passage répété des glaciers au cours du Pléistocène ( $-1,6\text{ Ma}$  à  $-10\text{ ka}$ ). Au cours de cette période, de longues glaciations ont succédé à des périodes libre de glace.

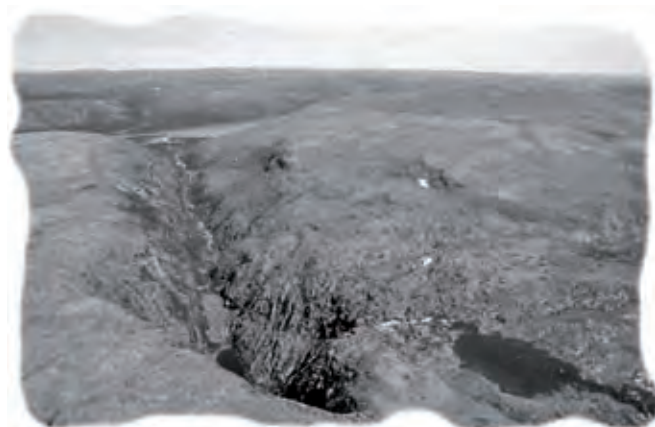


Photo: Alain Thibault, MDDEP

Au cours de la dernière glaciation, une masse de glace de 2 000 à 3 000 m d'épaisseur recouvrait l'aire d'étude. Sous le poids de la glace, la croûte terrestre s'est enfoncée. Le mouvement de cette masse de glace a laissé des traces dans le paysage en creusant les vallées, polissant des roches et déplaçant des matériaux meubles.

La déglaciation aurait débuté il y a 10 ka et une grande partie du Labrador aurait été libre de glace il y a 7,6 ka. L'aire d'étude aurait été libre de glace quelques siècles plus tard. Lors de la fonte, une portion du glacier bloquait le cours inférieur de la rivière George, ce qui a permis la formation d'un lac glaciaire coincé entre les monts Torngat et le glacier, le lac Naskaupi. La présence de coquillages marins sur la côte sud-est de la baie d'Ungava indique que l'embouchure de la rivière George était libre de glace il y a 7,4 ka.

L'âge et la durée du lac Naskaupi demeurent encore hypothétiques. Son niveau le plus haut serait de 550 m, faisant en sorte d'inonder la presque totalité de l'aire d'étude et s'étendant bien au sud de celui-ci. Au total, 40 niveaux ont été répertoriés pour ce lac. D'anciennes lignes de rivage sont d'ailleurs bien visibles dans l'aire d'étude. Ce sont elles qui donnent la forme caractéristique du pic Pyramide. Le niveau minimal du lac a été établi à environ 140 m et à cette phase il aurait été confiné à la vallée de la rivière Ford.

Après la fonte des dernières masses de glace dans le cours inférieur de la rivière George et la vidange du lac glaciaire Naskaupi, les vallées ont été ennoyées par les eaux de la mer d'Iberville. Dans la région, elle aurait atteint une altitude maximale de 100 m. Sur la rivière George, la mer d'Iberville se serait étendue jusqu'à environ 70 km en amont de sa confluence avec la rivière Ford.

### La végétation

L'aire d'étude est couverte majoritairement par un complexe toundrique sur matériaux non consolidés (48 % de la superficie de l'aire d'étude). Il s'agit essentiellement d'une mosaïque constituée de dépôts à nu, arbustaies, herbaçaias, muscinaies et lichénaies fruticuleuses. On trouve ce type de végétation essentiellement sur les hauts plateaux. Les lichénaies à lichens fruticuleux sont peu présentes dans l'aire d'étude (0,3 %). Cela serait dû entre autres au piétinement et au broutage du caribou. Le fond des vallées est composé principalement de pessières blanches ou noires à mousse.

Les versants de vallées constituent donc une zone de transition entre deux milieux forts différents, passant graduellement de l'arboriaie à l'arbustaie, à l'herbaçaias, muscinaie et lichénaie. La limite altitudinale des arbres se trouve à une cote d'environ 275 m. Les tourbières sont assez rares et généralement de peu d'importance. Les tourbières ombrotrophes se trouvent dans les vallées, intercalées dans le milieu forestier. Les mieux développées se trouvent dans la vallée de la rivière Ford et quelques-unes sont parsemées de palses.

La flore vasculaire de l'aire d'étude est estimée à environ 330 taxons. De ce nombre, 270 ont été identifiés dans l'aire d'étude et à sa périphérie immédiate. Les taxons d'affinité boréale sont davantage présents que ceux d'affinité arctique. Vingt-sept espèces sont considérées calcicoles dans l'aire d'étude. La présence de ces espèces dans un environnement géologique acide est liée à la présence occasionnelle de concentrations très localisées de carbonates. Deux sites méritent une attention particulière quant au nombre d'espèces calciphiles ou calcicoles présentes. Le premier se trouve sur le versant sud d'une montagne située à environ 6,5 km à l'est-sud-est de l'embouchure de la rivière Ford et le second au pied d'une grande chute sur la rive droite de la rivière George, à environ 7 km en amont de l'embouchure de la rivière Nutillilik.

Puisque l'aire d'étude chevauche les zones de toundra forestière et de toundra arbustive, il n'est pas étonnant d'observer des espèces situées à la limite nord de leur aire de répartition. On en trouve ainsi 7 à l'intérieur de l'aire d'étude. L'omniprésence de roches acides dans l'aire d'étude favorise peu la présence d'espèces rares (menacées ou vulnérables au Québec, candidates ou désignées au Canada). En dépit de cela, une occurrence d'une espèce menacée au Québec et une occurrence d'une espèce susceptible d'être désignée menacée



Photo: Alain Thibault, MDDEP



ou vulnérable au Québec ont été découvertes dans l'aire d'étude. Il s'agit respectivement de l'*Athyrium alpestre* var. *americanum* et de l'*Alchemilla glomerulans*. De plus, 4 espèces recensées dans les limites de l'aire d'étude sont considérées rares au Canada. Il s'agit des *Carex rufina*, *Cerastium cerastoides*, *Omalotheca norvegica* et *Woodsia alpina*. Trois taxons présents dans l'aire d'étude sont sur la liste des espèces candidates à la désignation du COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada 2010) : *Alchemilla glomerulans*, *Omalotheca norvegica* et *Ranunculus allenii*.

Du côté des invasives, les récoltes sur le terrain ont permis d'identifier 51 hépatiques, 75 mousses et 114 lichens. Il est à noter que certains spécimens récoltés lors des inventaires de terrain n'ont cependant pas été identifiés. La liste pourra être bonifiée dans le futur. Ces récoltes ont permis de découvrir deux nouvelles hépatiques pour le Québec (*Marsupella boeckii* et *Eremonotus myriocarpus*) et une importante extension d'aire de répartition (*Reboulia hemisphaerica*). Quatre espèces d'hépatiques et quatre espèces de mousses découvertes dans l'aire d'étude sont considérées rares au Québec et prioritaires pour la conservation. Il s'agit des *Apomarsupella revoluta*, *Gymnomitrium apiculatum*, *Scapania crassiretis*, *Scapania obcordata*, *Tetradontium brownianum*, *Oligotrichum hercynicum*, *Arctoa fulvella* et *Pohlia longicollis*.

Certains habitats offrent plus de diversité et de possibilités de trouver des espèces d'intérêt, notamment en ce qui concerne les bryophytes (mousses et hépatiques). Ainsi, pour ce dernier groupe, les escarpements rocheux avec leurs crevasses et cheminées froides ou zones suintantes, sont des habitats de choix qui peuvent abriter plusieurs espèces d'intérêt. Il en est de même pour les chutes où les embruns créent des conditions d'humidité particulières favorisant la présence d'espèces d'intérêt. Les combes à neige sont aussi des habitats à considérer pour la présence de lichens fruticuleux à distribution plus arctique ou nécessitant des conditions particulières de croissance.

### La faune

Bien qu'elle se trouve en milieu nordique, la faune de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides est somme toute bien diversifiée. Les cartes de distribution consultées et les inventaires de terrain ont permis de recenser 34 espèces de mammifères, 97 espèces d'oiseaux, 11 espèces de poissons et 4 espèces d'amphibiens.

Les espèces de mammifères présentes dans l'aire d'étude sont somme toute typiques de la région : caribou, ours noir et une myriade de petits mammifères. Les caribous présents dans l'aire d'étude seraient essentiellement associés au troupeau de la rivière George. L'effectif de ce troupeau est cependant en déclin depuis les dernières années. Selon les inventaires réalisés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), la population serait passée de 385 000 en 2001 à moins de 75 000 en 2010. Parmi le cortège des espèces présentes, quatre figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Il s'agit du carcajou, de l'ours blanc, de la belette pygmée et du campagnol des rochers. Le phoque commun a déjà été observé dans l'aire d'étude sur la rivière George, mais sa présence est plutôt anecdotique puisqu'il s'agit d'une espèce marine.



Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

Parmi les 97 espèces d'oiseaux, 61 sont présumées comme possiblement nicheuses dans l'aire d'étude. L'inventaire réalisé à l'été 2010 a permis de confirmer la nidification de 31 espèces, dont 5 qui ont un statut de protection, que ce soit au fédéral ou au provincial. Il s'agit de l'arlequin plongeur, de l'aigle royal, du faucon pèlerin, du hibou des marais et du quiscal rouilleux. L'observation du garrot d'Islande, également une espèce en péril, a déjà été confirmée. L'espèce semble néanmoins très rare et ne se reproduit vraisemblablement pas dans les limites de l'aire d'étude. Il est à noter que 23 espèces ont été identifiées comme inusitées dans l'aire d'étude, c'est-à-dire qu'elles ne s'observent pas chaque année et que leur présence sur une base régulière est improbable.

Du côté de la faune ichtyenne, les rivières et les lacs sont dominés par les salmonidés (saumon atlantique, omble

chevalier, touladi et omble de fontaine). La rivière George est d'ailleurs connue depuis longtemps comme une rivière riche en saumons et a même fait l'objet d'une pêche commerciale pendant une cinquantaine d'années à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La distribution des espèces dans l'aire d'étude varie selon les milieux présents. Alors que la rivière George abrite les 11 espèces inventoriées, certains lacs de faible productivité n'abritent que l'omble chevalier. La grande capacité d'adaptation de l'omble chevalier expliquerait son succès de colonisation. Par ailleurs, une forme naine d'omble chevalier a été observée dans un petit lac à proximité du pic Pyramide et au lac Tasirlaq.

Aucun inventaire particulier d'amphibiens ou de reptiles n'a été effectué dans la région du projet de parc. Toutefois, selon les données provenant de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ, 2010), le crapaud d'Amérique, la grenouille léopard, la grenouille du Nord et la grenouille des bois sont susceptibles de se retrouver dans l'aire d'étude. Aucune de ces espèces ne figure sur la liste des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être. Elles sont toutes communes et ont déjà été observées au nord du 56<sup>e</sup> parallèle.

Enfin, on ne peut passer sous silence la présence d'insectes et d'araignées dans l'aire d'étude. Les moustiques, omniprésents dans les régions nordiques durant la période estivale, font partie des espèces qu'on peut être certain de rencontrer lors d'un séjour dans la région des monts Pyramides. Une seule espèce a toutefois été répertoriée lors des récoltes de l'été 2010. Les récoltes ont aussi permis d'identifier 23 espèces de coléoptères, 3 espèces de fourmis et 33 espèces d'araignées.

### 1.4.3 LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Deux grandes séquences culturelles représentent la préhistoire du nord du Québec, soit les prédécesseurs des Amérindiens et les prédécesseurs des Inuits. Au Nunavik, ce sont les Paléoesquimaux et les Inuits qui sont les plus présents. Toutefois, dans la région des monts Pyramides, on retrouve également des occupations amérindiennes remontant à l'Archaique (8000-3000 ans A.A) et des occupations proto-historiques et historiques (Cris, Innus et Naskapis). Les sites archéologiques remontant à l'Archaique sont cependant très rares dans la région.

De nombreux sites archéologiques ont été recensés au nord et au sud de l'aire d'étude, ceux au nord étant associés à la tradition inuite ou paléoesquimaude parce qu'ils sont

davantage près de la baie d'Ungava. Au sud de l'aire d'étude, les sites archéologiques sont davantage associés à la tradition amérindienne.

Aucun site archéologique n'avait été répertorié dans l'aire d'étude avant l'été 2010. La présence de toponymes inuits et naskapis laissait toutefois supposer l'existence de sites archéologiques. D'ailleurs, six sites archéologiques ont été recensés dans l'aire d'étude à l'été 2010, dont quatre en bordure des lacs Qamanialuk et Tasirlaq. Ces sites sont d'occupation inuite. Un site contemporain d'occupation naskapie a été recensé près d'un ancien camp de pourvoirie.

Avant les contacts avec les Européens, les Inuits vivaient en petits groupes familiaux autosuffisants. Nomades, ils se déplaçaient d'un endroit à l'autre selon les cycles de la nature à la recherche des mammifères marins et terrestres nécessaires à leur survie. Le caribou et le phoque constituaient les principales ressources, non seulement à des fins alimentaires, mais aussi pour s'abriter et s'habiller.

Les Naskapis se déplaçaient eux aussi en petits groupes autosuffisants mais ils occupaient davantage l'intérieur de la péninsule Québec-Labrador. Leurs déplacements étaient basés essentiellement sur la migration du caribou, leur principale ressource de subsistance. Cette dépendance auprès du caribou fait en sorte de les distinguer culturellement des Cris et des Inuits, mais a aussi été la cause de grandes famines lors de la baisse du troupeau de caribous au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Bien que des contacts sporadiques aient eu lieu auparavant entre européens et Inuits au Nunavik, ce n'est toutefois que depuis le début des années 1800 que les contacts sont plus fréquents. Le 24 juin 1811, les missionnaires moraves Kohlmeister et Kmoch, guidés par un Inuit, entreprennent une expédition à partir d'Okak vers la baie d'Ungava. Les missionnaires arrivent à Kangertlualuksoak (maintenant Kangiqsualujjuaq) le 7 août 1811 et observent les environs pendant quelques jours. Après avoir déterminé qu'il y avait suffisamment de bois et de gibier pour y survivre de même que pour y construire une mission, ils prennent possession des lieux au nom du roi George III et donnent sa dénomination à la rivière George. L'expédition se poursuit par la suite et les missionnaires atteignent la rivière Koksoak le 25 août 1811.

Cette expédition ouvre la voie à d'autres voyages d'exploration par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH). En 1830, un



Le premier poste de traite est construit dans la région de l'Ungava. Fort Chimo est établi sur la rivière Koksoak, à 50 km au sud de l'estuaire. Il a pour but d'établir des contacts avec les Inuits et les Naskapis, de favoriser la traite des fourrures et la chasse au béluga. En 1838, la CBH inaugure un poste de traite sur la rive ouest de la rivière George (Fort George River), à 16 km en amont du village actuel de Kangiqsualujjuaq. Les revenus espérés par la CBH ne sont pas toujours au rendez-vous, faisant en sorte que ces postes furent l'objet de fermetures temporaires à certains moments.



Photo: Alain Thibault, MDDEP

L'ouverture des postes de traite apporta d'importants changements dans les habitudes de vie des Inuits et des Naskapis. Ils devinrent alors dépendants des produits offerts au poste de traite, comme les armes et les munitions, le thé, le tabac et la farine. Les cycles annuels de récolte furent modifiés au profit de la trappe des fourrures et des longs voyages afin d'aller échanger les fourrures contre divers produits. Des familles ont alors décidé de s'établir à proximité des postes de traite.

En 1916, afin de répondre à une demande grandissante des Naskapis envers ces produits, mais aussi pour répondre aux demandes du marché pour la fourrure de marte, la CBH décide d'établir un nouveau poste de traite (Fort McKenzie) plus à l'intérieur des terres, en bordure du lac Lemoyne. Ce poste devint par la suite un endroit d'importance pour les Naskapis et plusieurs familles s'y installèrent.

En 1941, durant la Seconde Guerre mondiale, l'armée américaine construit une base aérienne où se situe Kuujjuaq aujourd'hui, à 5 km au sud de Fort Chimo. Cette base demeura en service jusqu'en 1945 et fut ensuite transférée au gouvernement du Canada l'année suivante. Compte tenu des conditions de vie difficiles des Inuits et des Naskapis de la région, une école et un dispensaire sont construits en 1948. Avec l'effervescence qui a lieu à la base militaire, la CBH ferme Fort Chimo et déménage ses activités à cet endroit en 1958. Une coopérative y fut créée en 1961 et le village de Kuujjuaq fut incorporé en 1979.

En 1952, Fort George River ferme ses portes définitivement. C'est ensuite dans la foulée d'une étude sur le potentiel économique de la région réalisée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'est créée la Coopérative des pêcheurs esquimaux de George River en 1959. Il s'agit de la première coopérative inuite du Canada et elle est aujourd'hui connue sous le nom de Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. En 1962, suivant la participation grandissante des gouvernements provincial et fédéral dans le Nord, les campements inuits répartis le long de la rivière George sont rapatriés en un seul point, l'anse Akilasakallak, pour y aménager un village, celui de Kangiqsualujjuaq. Cette année-là, des maisons, une école, une centrale électrique et un moulin à scie sont construits. Le bois utilisé pour le fonctionnement du moulin à scie était récolté le long de la rivière George. Des coupes de bois ont eu lieu dans l'aire d'étude, soit 100 km en amont du village de Kangiqsualujjuaq.

En 1956, les Naskapis sont établis principalement à Fort Chimo et Fort McKenzie. Espérant améliorer leurs conditions de vie, le gouvernement du Canada décide de les déménager près de Schefferville où une mine de fer vient d'ouvrir ses portes. Ils entreprennent alors une expédition de près de 600 km en canot et à pied pour s'y rendre. D'abord réinstallés au lac John, ils sont par la suite déplacés dans la réserve montagnaise de Matimekosh en 1972 pour finalement s'établir à Kawawachikamach en 1984.

## 1.5 LE PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR

L'aire d'étude est marquée par l'histoire des pourvoiries. Bob May, gérant de Fort George River de 1943 à 1952, fut le premier à construire des camps de pourvoirie sur la rivière George. En 1954, il établit un premier camp 15 km en aval des chutes Helen. Il a toutefois déplacé ce camp aux chutes Helen l'année suivante. Le camp accueillait des pêcheurs au saumon l'été et des chasseurs de caribou l'automne (Fraser, 2010).

À l'été de 1963, Bob May décide d'établir un nouveau camp, beaucoup plus au sud cette fois, face au pic Pyramide. Comme le camp aux chutes Helen, le camp au pic Pyramide a été fait à la main, à partir du bois récolté à proximité. Le succès de l'entreprise est immédiat, grâce à une combinaison d'un bon succès de chasse et de pêche, de la beauté du site et de la bonne gestion du camp. Deux camps satellites sont d'ailleurs construits. Le premier, appelé « Big Bend » à environ 50 km au nord de long de la rivière (à proximité du coude Sanningajualuk), et le second, « Little Pyramid », à environ 18 km au sud.

Suivant l'exemple de Bob May, Willie Emudluk, un Inuit de Kangiqsualujjuaq qui a travaillé au Fort George River et aussi au camp de Bob May aux chutes Helen, construit un camp de pêche sur l'île Ford, une île au milieu de la rivière George, près du poste de traite. En 1965, il reçoit ses premiers clients. Au début des années 1970, l'entreprise offrant uniquement la pêche est bien établie. Désirant allonger sa saison d'exploitation en offrant de la chasse au caribou, il construit alors un camp au lac Qamanialuk, à quelque 50 km au sud-est des chutes Helen.

De nos jours, seuls les camps situés près du pic Pyramide (Pyramid Mountain Camp) et des chutes Helen (Helen Falls Camp) sont en service. Compte tenu de l'importante diminution du troupeau de caribou de la rivière George au cours des dernières années et de sa faible présence dans la région, ces deux pourvoiries offrent presque uniquement la pêche sportive. Quant aux sites de « Big Bend », « Little Pyramid » et du lac Qamanialuk, ils ont été abandonnés.

## 1.6 L'ÉTAT DU PATRIMOINE

La majeure partie de l'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides est intacte. Les sites d'occupation des pourvoiries actuelles et anciennes méritent toutefois une attention particulière. Des dépôts de déchets sont associés à ces sites et il n'est pas rare d'y trouver de vieux barils d'essence et des carcasses de véhicules. Des bâtiments en état de dégradation avancé sont toujours présents dans les anciens sites de pourvoirie. L'ARK a d'ailleurs débuté des travaux de nettoyage sur ces sites à l'été 2011.



## 2 L'analyse de la situation et le diagnostic



Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

19

La revue de littérature et les relevés de terrain ont permis de déterminer les composantes du patrimoine naturel et culturel représentatives de la région naturelle ainsi que les éléments rares ou fragiles qui méritent une attention particulière.

### 2.1 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR

L'aire d'étude offre de nombreux potentiels pour la conservation et la mise en valeur du futur parc national des Monts-Pyramides. Ils se démarquent par leur ampleur, leur qualité, leur degré de représentativité ou encore leur caractère exceptionnel au sein de la région naturelle. Afin de mieux les circonscrire, le territoire a été subdivisé en quatre grandes unités de paysage : le plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk, la basse rivière Ford, le plateau de la rivière George et la

vallée de la rivière George (voir la carte 4). Chaque unité se démarque dans ce vaste ensemble par des caractéristiques qui lui sont propres.

#### 2.1.1 LE PLATEAU DES LACS TASIRLAQ ET QAMANIALUK

Cette unité de paysage comprend la portion de l'aire d'étude où l'altitude générale est supérieure à 500 m. On y trouve une végétation typiquement arctique, et les arbres y sont généralement absents. Le nord de cette unité se distingue du reste de l'aire d'étude par sa physiographie différente. Ce secteur est constitué d'une série de collines étroites et allongées, légèrement arquées, qui sont fréquemment bordées par des escarpements rocheux. Ces collines sont essentiellement orientées sud-nord et sud-est-nord-ouest.

Le lac Tasirlaq, avec une superficie supérieure à 50 km<sup>2</sup>, constitue le plus grand lac de l'aire d'étude. Il est d'ailleurs

l'un des plus grands dans un rayon de 250 km. Dans cette unité de paysage, les cours d'eau présentent de nombreuses cascades et de petites chutes.

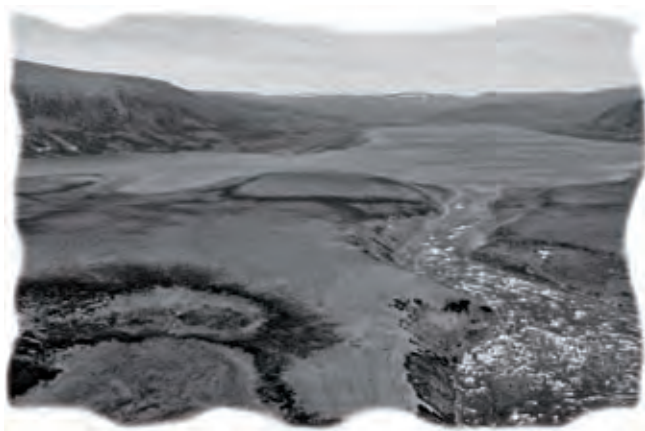


Photo: Alain Thibault, MDDEP

Le lac glaciaire Naskaupi a aussi laissé sa trace sur le plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk. À 1 km au nord de l'extrémité est du lac Tasirlaq se trouve le delta glaciolacustre le plus élevé de l'aire d'étude. Il correspondrait au niveau maximal (550 m) du lac glaciaire. On trouve le plus important complexe fluvioglaciaire de l'aire d'étude dans ce secteur. Il se trouve entre le lac Tasirlaq et la frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador<sup>4</sup>. Cette vallée de 15 km de longueur comprend notamment un esker imposant, de nombreux kettles, des épandages, des talus en érosion et des cryosols.

Enfin, ces hauts plateaux ont constitué pendant longtemps un endroit de rassemblement des Inuits pour la chasse au caribou. Les gens venaient des régions de Kuujjuaq, de Kangiqsualujjuaq et de la mer du Labrador pour y chasser. La présence de sites archéologiques en bordure des lacs Tasirlaq et Qamanialuk témoigne de cette occupation.

### 2.1.2 LA BASSE RIVIÈRE FORD

La basse rivière Ford, avec son cours ponctué de cascades et de chutes et ses eaux turquoise, présente une ambiance totalement différente de celle de la rivière George. À partir du déversoir du lac Qamanialuk, la rivière Ford coule au fond d'une vallée boisée dominée par la pessière à mousse. Près de son embouchure, des tourbières se sont formées sur la rive gauche de la rivière. Elles abritent le champ de paises et de mares de thermokarst le mieux développé de l'aire d'étude.

<sup>4</sup> Tracé de 1927 du Conseil privé. Cette frontière n'est pas définitive.

Les chutes Helen constituant un obstacle infranchissable pour l'omble chevalier anadrome, c'est donc vers la rivière Ford que cette espèce se dirige pour frayer.

La vallée de la rivière Ford présente un escarpement rocheux long de 6 km sur sa rive gauche avec un dénivelé d'environ 280 m. Ce type d'escarpement constitue un habitat favorable pour les oiseaux de proie, dont la buse pattue, l'aigle royal ou le faucon gerfaut. On trouve aussi à cet endroit plusieurs espèces calcicoles ou calciphiles de la flore vasculaire. Enfin, le haut de ces versants à l'embouchure de la rivière Ford offre un panorama exceptionnel où l'on peut observer une variété de formes et de phénomènes associés au passage des glaciers.



Photo: Alain Thibault, MDDEP

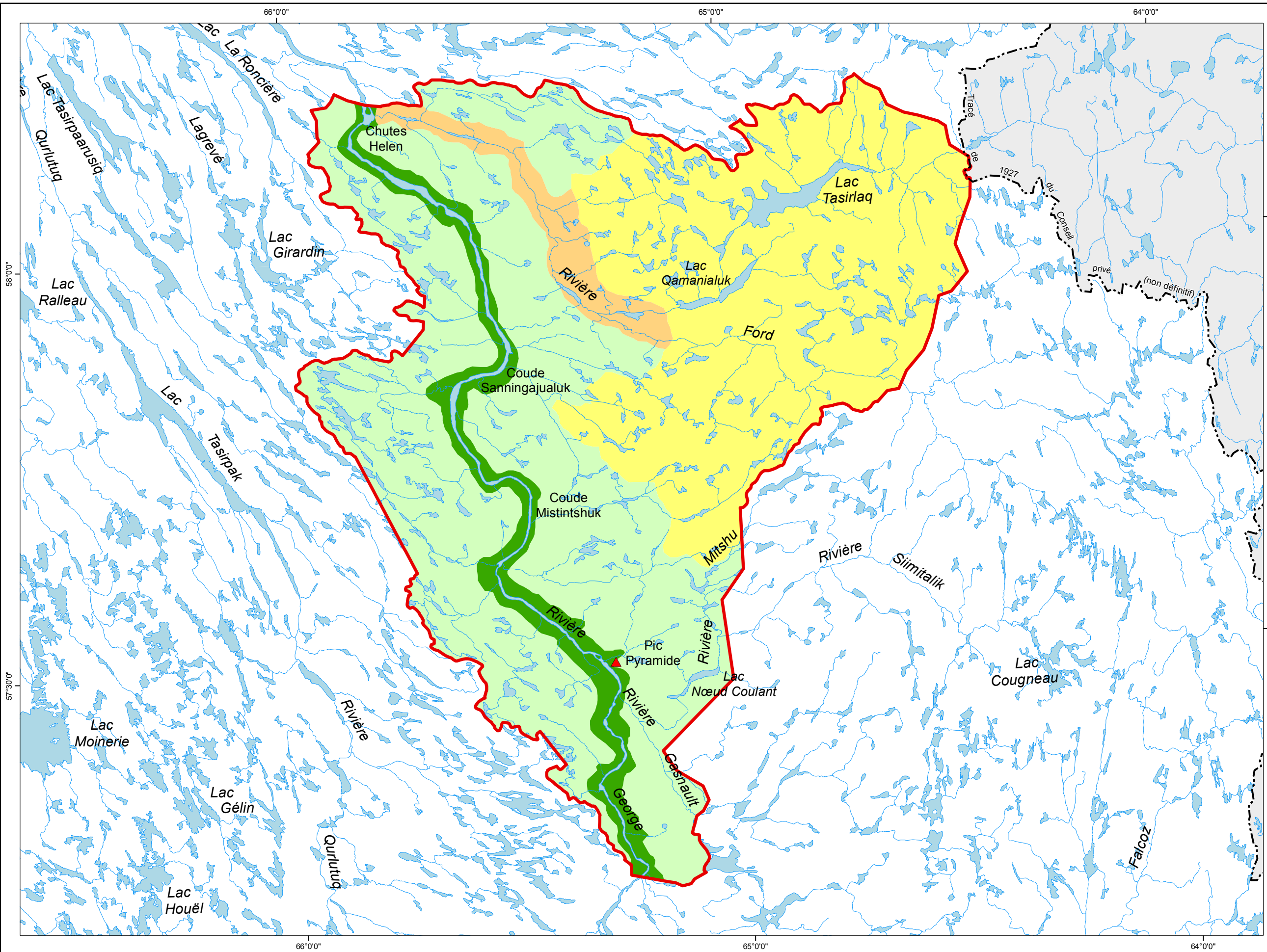
### 2.1.3 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE GEORGE

Élément dominant de l'aire d'étude, la vallée de la rivière George la traverse en entier dans un axe général sud-nord. Cette vallée d'origine structurale a été surcreusée durant les grandes glaciations du Quaternaire. Le secteur du coude Mistintshuk présente d'ailleurs la forme en U caractéristique d'une vallée glaciaire.

Du sud vers le nord, le cours de la rivière George est marqué de plusieurs petites sections de rapides ou de cascades avant de rejoindre les chutes Helen situées à 5 km de la limite nord de l'aire d'étude. Les chutes Helen ont une dénivellation totale de 20 m mais sont en fait constituées d'une série de seuils de 2 à 3 m de hauteur s'étirant sur une distance de 3 km. On trouve entre les seuils des fosses très prisées pour la pêche au saumon atlantique. Comme nous l'avons mentionné précédemment, cet obstacle n'empêche toutefois pas le saumon atlantique de poursuivre sa route plus au sud pour aller frayer. Il est possible de pêcher le saumon dans le secteur du pic Pyramide, c'est-à-dire à plus de 100 km de la baie d'Ungava.

Carte 4  
**LES UNITÉS DE PAYSAGE**

- Aire d'étude
- Plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk
- Plateau de la rivière George
- Basse rivière Ford
- Vallée de la rivière George



**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert



**Sources**

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**Réalisation**

Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie  
 © Gouvernement du Québec, août 2011

**Projet de parc national des Monts-Pyramides**







Le long des berges de la rivière George, on observe des cordons de blocs et des crêtes de poussées glacielles parfois imposants. Il s'agit d'accumulation de blocs de roches remaniés par les poussées exercées par les glaces flottantes lors de la débâcle printanière. Ils forment des segments continus de quelques centaines de mètres à plus d'un kilomètre de longueur. Ils



Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

s'élèvent en moyenne de 4 à 5 m au-dessus de la rivière. Sur la rive droite de la rivière George, au niveau du pic Pyramide, on observe une crête de poussée glacielle d'environ 10 m de hauteur. Ce phénomène montre à quel point la force du débit de la rivière est impressionnante.

Le fond de la vallée de la rivière George est dominé par les pessières à mousse et à lichens, contrastant avec la végétation basse des versants et des plateaux. La taille surprenante des arbres par endroits, particulièrement des épinettes blanches, montre que les conditions de croissance peuvent varier d'un endroit à l'autre dans la vallée. On trouve même dans la vallée de la George une bétulaie blanche et une petite talle de peupliers baumiers.

#### 2.1.4 LE PLATEAU DE LA RIVIÈRE GEORGE

Situé de part et d'autre de la vallée de la rivière George, le plateau de la rivière George est découpé par quelques cours d'eau tributaires, situés essentiellement à l'est de la rivière George. Il s'agit des rivières Gasnault, Mitsu, Nutillilik, Qinnuliup et Imaapik. Cette unité supporte une végétation arctique-alpine où dominent les arbustives, les herbaçées ainsi que les mousses et les lichens.

Cette unité présente un relief peu accentué, vaste et uniforme. Bien qu'elles soient visibles en plusieurs endroits de l'aire

d'étude, c'est toutefois au pic Pyramide que l'on observe de façon marquée les lignes de rivages glaciolacustres associées au lac Naskaupi. Ces rives prennent aujourd'hui la forme d'allées verdoyantes, contrastant avec le reste des versants, plus dénudés.

Cette unité est également découpée par plusieurs gorges fluvio-glaciaires. Ces dernières ont été façonnées dans le roc par les eaux de fonte du glacier. La rivière Qinnuliup en est un bon exemple avec une gorge de 6 km.

Les ruptures de pente sur le plateau, associées à la présence de cours d'eau, peuvent former de belles chutes. C'est le cas d'une en particulier située à environ 7 km au sud de l'embouchure de la rivière Nutillilik. D'une hauteur de 40 m, elle coule au centre d'une érosion en forme de fer à cheval.

Fait intéressant sur le plan faunique, on trouve des exemples de polymorphisme chez des populations d'omble chevalier de certains lacs du plateau. Ce polymorphisme s'exprime par des individus nains. De tels individus ont été observés, notamment dans un petit lac à proximité du pic Pyramide.

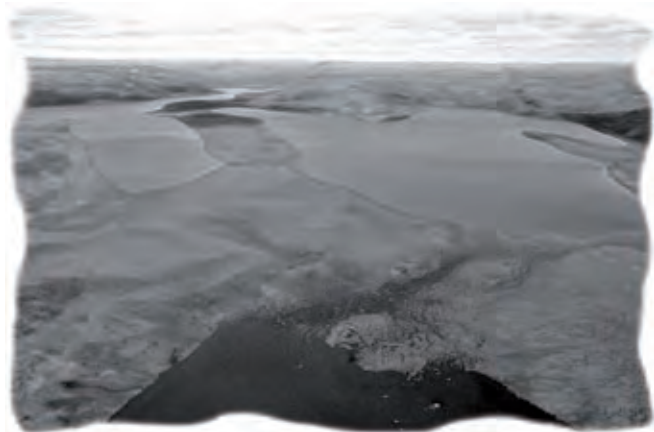


Photo: Alain Thibault, MDDEP

#### 2.1.5 LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR

L'aire d'étude du projet de parc national des Monts-Pyramides évolue dans un climat où les températures sont assez froides pour permettre le maintien du pergélisol. À l'est de la rivière George, les hauts plateaux arborent le pergélisol continu, alors que la vallée de la rivière George contient du pergélisol discontinu-répandu et l'extrémité ouest de l'aire d'étude, du pergélisol discontinu-dispersé.

L'épaisseur du mollisol, couche de terrain qui gèle et dégèle à la surface du pergélisol chaque été, varie en fonction de divers facteurs (température de l'air, couverture végétale, granulométrie des matériaux meubles, etc.). Les changements climatiques auront pour effet d'augmenter l'épaisseur du mollisol et la proportion d'eau libre présente dans le pergélisol. Ainsi, les couches superficielles de terrains constitués de matériaux meubles seront plus instables et sujettes à des mouvements de terrain.

Le climat au Nunavik est très variable et, compte tenu du faible nombre de stations météorologiques présentes dans la région, les prévisions météorologiques sont parfois moins précises que dans le sud de la province. Il s'agit donc d'un élément à prendre en considération lors de la planification d'activités dans cette région. L'hiver, la rigueur du climat fait en sorte qu'il est peu propice d'offrir des activités, surtout entre décembre et février. Cette période est aussi associée aux plus courtes durées d'ensoleillement, c'est-à-dire environ 6 heures et demie au solstice d'hiver.

L'été, la température est plus clémente, mais elle est associée à l'émergence des insectes piqueurs. Leur présence en grand nombre est un élément qui peut réduire la qualité de l'expérience des visiteurs. Cette réalité n'est toutefois pas associée uniquement à l'aire d'étude, mais généralisée au Nord-du Québec. La période où l'abondance est à son maximum est le mois de juillet.

L'aire d'étude est éloignée de la côte et accessible seulement en avion l'été. Une seule piste d'atterrissage pour avion de brousse est actuellement fonctionnelle sur l'aire d'étude. L'hiver, la motoneige est le moyen de transport le plus économique, mais il faut compter plusieurs heures de déplacement à partir de Kuujuaq ou de Kangiqsualujuaq. Cet éloignement et les difficultés d'accès font en sorte d'augmenter considérablement les coûts pour la construction des équipements, mais aussi pour les visiteurs qui désirent accéder au territoire.

Enfin, une dernière contrainte à l'aménagement du territoire est liée au potentiel minier situé le long de la limite ouest de l'aire d'étude. On note d'ailleurs la présence de titres miniers actifs dans la portion sud-ouest de l'aire d'étude.

## 2.2

### LA LIMITE PROPOSÉE

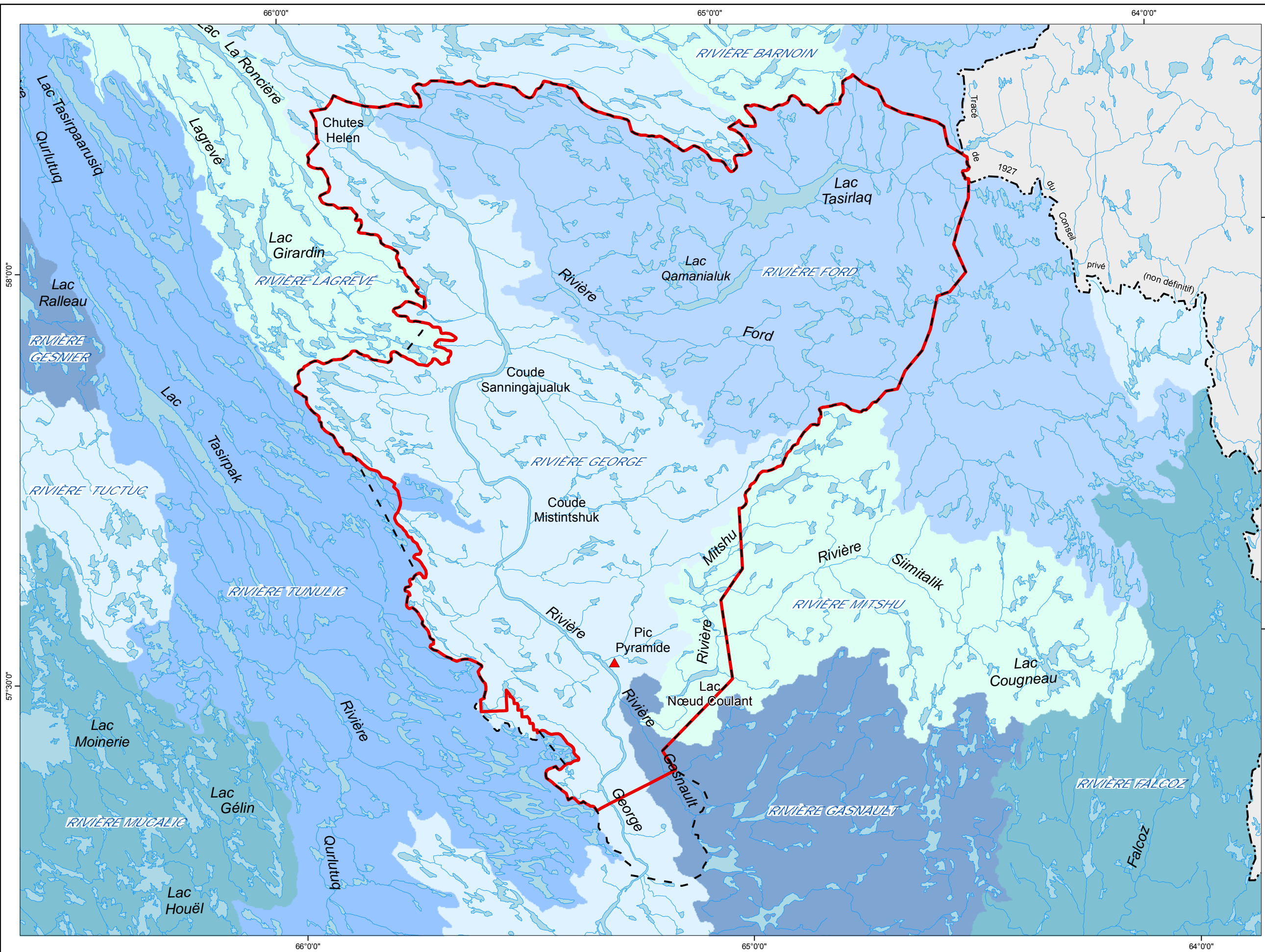
L'analyse des potentiels et des contraintes de l'aire d'étude permet de proposer une limite pour le projet de parc national des Monts-Pyramides (voir la carte 5). Cette limite tient également compte des préoccupations des membres du groupe de travail de même que du maintien ou du développement d'activités autre que la conservation. À ce sujet, une consultation interministérielle a été effectuée où le MRNF s'est montré en accord avec la limite proposée.

La superficie proposée est de 5 272,03 km<sup>2</sup>, ce qui représente environ 240 km<sup>2</sup> de moins que l'aire d'étude. Le plus important retrait est celui du territoire associé au permis d'exploitation de la pourvoirie Auberge Wedge Hills. Comme la création d'un parc national sur une pourvoirie empêche l'offre de la chasse à la clientèle et puisque ce secteur ne comportait pas d'éléments particuliers ou uniques, le groupe de travail a proposé d'exclure complètement ce territoire.

L'autre modification notable est du côté ouest où la ligne droite de la réserve de parc national a été remplacée par la limite de bassin versant de la rivière George, sauf à un endroit, où la limite de bassin versant forme une pointe étroite. À cet endroit, la limite rectiligne de la réserve a été remplacée par une ligne brisée qui contourne les lacs pour éviter d'avoir des fractions de lacs à l'intérieur du parc. Les titres miniers actifs présents dans ce secteur sont aussi exclus de la limite proposée.

À l'est et au nord, la limite proposée est la même que celle de l'aire d'étude. Celle-ci inclut à l'est, une partie des bassins versants des rivières Mitsu et Gasnault afin d'inclure le secteur du lac Nœud Coulant, tandis qu'au nord la limite s'approche d'une série de titres miniers actifs sans toutefois s'y coller. Le tracé a été établi de façon à suivre une ligne de sommets et la limite nord du bassin versant de la rivière Ford. Afin de minimiser les conséquences pour les pourvoyeurs, les installations du Helen Falls Camp en aval des chutes Helen ne sont pas incluses dans le périmètre proposé.

Globalement, environ 70 % du périmètre proposé suit les limites de bassins versants des rivières George et Ford, ce qui diminue les risques de contaminations liées aux activités minières qui pourraient avoir lieu à l'extérieur du parc.



- Limite proposée
- Aire d'étude
- Limite des bassins hydrographiques

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Conique conforme de Lambert
---	--

0 5 10 20 30 Km

1/500 000

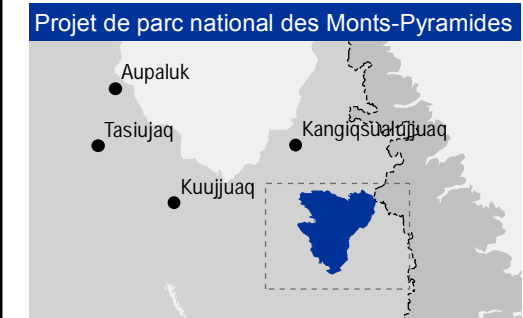
**Sources**

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Les bassins hydrographiques à l'échelle de 1/20 000	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

**Réalisation**

Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Service des parcs  
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2011







## 2.3

### LES MENACES POUR LA CONSERVATION

En ce début de millénaire, les effets du réchauffement climatique dans l'Arctique font la manchette des quotidiens du monde entier. Le Nunavik n'y échappe pas. En effet, on observe depuis quelques années des records de température et une augmentation de la période où la mer est libre de glace.

Ces modifications du climat auront un effet non seulement sur la répartition des espèces animales et végétales dans le parc national des Monts-Pyramides, mais aussi sur la mise en place des infrastructures d'accueil du parc, en raison des effets sur la distribution du pergélisol.

Par ailleurs, l'exploitation des ressources minières à la périphérie du parc projeté pourrait avoir des effets négatifs à l'intérieur de ses limites. En effet, en bordure du projet de parc, des titres miniers sont actifs et des activités d'exploration ont lieu. Bien qu'une grande portion du périmètre proposé suit des limites de bassins versants, aucun bassin versant n'est complètement inclus dans les limites proposées du parc.

## 2.4

### LES DÉFIS À RELEVER

Gérer un parc national dans un milieu isolé constitue un défi en soi, considérant la difficulté d'accès et les coûts associés au transport des employés. Une fois que le parc sera créé, plusieurs défis se présenteront aux gestionnaires, notamment :

- Assurer le maintien de l'intégrité écologique ainsi que la protection du patrimoine culturel du parc, particulièrement à proximité des pôles d'activités.
- Voir à ce que les activités et les services offerts dans le parc n'entravent pas l'exercice du droit d'exploitation des bénéficiaires de la CBJNQ et la CNEQ.
- Favoriser un cadre de gestion intégrée de l'environnement à l'échelle régionale.
- Promouvoir l'engagement des communautés inuites et naskapie à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc.
- Offrir un produit écotouristique de qualité où la sécurité des visiteurs occupera une place importante.
- Favoriser les retombées économiques à l'échelle locale.





### 3 Le concept de conservation et de mise en valeur



29

Photo: Alain Thibault, MDDEP

Le concept de conservation et de mise en valeur proposé pour le parc national des Monts-Pyramides s'appuie sur différents constats :

- Le territoire est peu fréquenté et présente un haut degré d'intégrité écologique.
- Le territoire présente de nombreux attraits sur les plans physique, floristique, faunique et historique.
- Le territoire est occupé par des pourvoyeurs qui poursuivront leurs activités de pêche à l'intérieur du parc et qui pourraient offrir des services d'hébergement.
- Les bâtiments du Pyramid Mountain Camp constituent un élément fort du patrimoine historique à préserver.
- Les changements climatiques rapides ont une influence sur la répartition des espèces fauniques et floristiques, mais aussi sur les activités traditionnelles des Inuits.
- Les liens qui unissent les Inuits et les Naskapis à la nature constituent une dimension importante de la réalité de la région.
- Le territoire présente quelques sites archéologiques et un potentiel pour la découverte de nouveaux sites.
- La CBJNQ et la CNEQ accordent à leurs bénéficiaires un droit d'exploitation, ce qui distingue ce parc de ceux du Québec méridional où les prélèvements fauniques sont interdits, à l'exception de la pêche sportive.
- Le territoire se trouve en partie sur des terres de la catégorie II.

- Bien que, au sens de la CNEQ, le projet de parc national des Monts-Pyramides soit dans la zone d'usage prioritaire inuite, il se trouve dans la Zone-Caribou et les Naskapis peuvent y pratiquer des activités traditionnelles de subsistance.
- Le territoire est éloigné des grands centres, et des risques sont associés à son isolement.
- L'offre touristique régionale est peu diversifiée.

Dans tous les aspects de la gestion des parcs nationaux, on vise d'abord et avant tout le maintien de l'intégrité écologique, c'est-à-dire que l'on cherche à préserver les espèces indigènes et les écosystèmes ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les unissent. On vise également le maintien de l'intégrité des autres formes de patrimoine, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine paysager. Au Nunavik, il est convenu que l'objectif de maintien de l'intégrité écologique sera poursuivi par l'ARK, dans le respect du principe de conservation défini au chapitre 24 de la CBJNQ.

Par ailleurs, les orientations de gestion et le plan de zonage sont des outils qui permettent d'articuler soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux, sans porter préjudice aux précieux attraits d'un parc national ainsi qu'à la pratique d'activités traditionnelles des bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ.

### 3.1

#### LES ORIENTATIONS DE GESTION

À l'échelle régionale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc national des Monts-Pyramides devront être soumises à une gestion concertée par les gestionnaires du parc et les communautés concernées. Le principe de conservation sur lequel reposent les droits reconnus aux Inuits et aux Naskapis devra être respecté, et la direction du parc devra s'assurer de la collaboration étroite des chasseurs, pêcheurs et piégeurs fréquentant la région pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

Pour ce faire, la création du parc sera assortie de la mise en place d'un comité d'harmonisation. Ce comité sera composé de représentants des corporations de villages nordiques de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq, des corporations foncières

Qiniqtiq de Kangiqsualujuaq et Nayumivik de Kuujuaq, de la Première Nation naskapie de Kawawachikamach, de l'ARK, de la Société Makivik et du MDDEP. Son rôle sera de discuter des résultats atteints et des difficultés éprouvées dans la mise en œuvre des ententes associées à la création du parc, de conseiller le directeur du parc dans l'organisation des activités et des services, et d'analyser les projets de recherche scientifique projetés à l'intérieur du parc. Le comité jouera aussi un rôle important pour le maintien du droit d'exploitation des bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ dans le parc. Il s'agira d'un moyen privilégié afin de s'assurer que les activités offertes par le parc n'entravent pas les activités traditionnelles de subsistance des Inuits et des Naskapis.

Les orientations de gestion présentées ici serviront à guider les actions des gestionnaires du parc en matière de conservation, de mise en valeur, de respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ, de sécurité et d'administration.

#### 3.1.1 LA CONSERVATION

Tout en réaffirmant l'importance de rendre les parcs nationaux du Québec accessibles afin de permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier toute la richesse du patrimoine qu'ils recèlent, le document La politique sur les parcs. La conservation (MDDEP, à paraître) énonce trois principes de base sur lesquels repose la conservation dans les parcs :

- La conservation a préséance sur la mise en valeur.
- L'intégrité du patrimoine doit être maintenue.
- Le principe de précaution<sup>5</sup> doit être au cœur de toutes les décisions.

On juge que l'intégrité d'un écosystème est maintenue si :

- Sa structure et ses fonctions sont intactes.
- Ses composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister.

<sup>5</sup> Tel qu'il est défini à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1).



Photo: Alain Thibault, MDDEP

L'application du principe de précaution permettra de bonifier la gestion du territoire. Ce principe définit l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cela ne doit cependant pas être interprété comme un encouragement à l'inaction, mais plutôt comme une incitation à la gestion des risques. De plus, les outils courants de gestion seront adaptés de manière à ce qu'ils puissent s'appliquer à l'environnement nordique. Le parc national des Monts-Pyramides sera doté d'un plan de conservation qui proposera des mesures concrètes en ce sens.

Les orientations générales suivantes sont retenues en matière de conservation et de protection du patrimoine naturel et culturel :

- Appliquer le principe de précaution dans toutes les interventions de mise en valeur du parc, en respectant la capacité de support du milieu naturel.
- Accroître les connaissances sur le patrimoine.

- Autoriser la coupe de bois aux seules fins de maintien du potentiel récréatif du parc, ce qui inclut l'hébergement et le chauffage. De telles coupes pourront être autorisées dans les zones de services ou d'ambiance à proximité des équipements d'hébergement.
- Prendre en considération les pressions exercées par l'utilisation du parc et celles qui sont exercées par l'extérieur et qui menacent ou risquent de menacer le patrimoine.
- Intégrer les connaissances traditionnelles des Inuits et des Naskapis aux actions qui seront entreprises.
- Mettre en place des mesures de suivi de l'état du patrimoine du parc.
- Adopter des pratiques d'exploitation écologiquement acceptables.

Les gestionnaires du parc national des Monts-Pyramides disposeront d'un certain nombre d'outils les appuyant dans leur mandat et visant à assurer la conservation et la protection du patrimoine, notamment la recherche, les mécanismes de suivi et la gérance environnementale.

### **La recherche**

La recherche est une fonction indispensable dans les parcs nationaux et elle constitue un outil de prédilection afin d'atteindre l'objectif de conservation de la biodiversité et du patrimoine. En effet, elle permet de mieux connaître les composantes et les processus naturels du parc et, conséquemment, favorise une gestion adéquate des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que la planification d'un aménagement harmonieux, dans le respect de l'intégrité écologique.

Le caractère représentatif des parcs nationaux de même que le haut niveau de protection accordé au patrimoine naturel et culturel en font des lieux propices à la réalisation de projets de recherche. Ces projets peuvent être entrepris par le parc ou par des établissements d'enseignement et de recherche. En ce qui concerne les projets lancés par ces derniers, un document sera mis à leur disposition afin de les éclairer sur la marche à suivre pour obtenir l'autorisation nécessaire.

Un plan de recherche priorisant les sujets d'étude pertinents sera élaboré à la suite de la création du parc par l'ARK et ses partenaires. Il devra tenir compte du réseau Qaujisarvik, lequel vise à encadrer les activités de recherche au Nunavik. Les orientations générales suivantes seront suivies au moment de l'élaboration de ce plan :

- Les projets visant la résolution de problèmes de gestion seront priorisés.
- Les projets permettant de combler les lacunes au regard des connaissances du patrimoine naturel et culturel seront priorisés.
- Les projets permettant d'enrichir le programme éducatif du parc seront favorisés.
- Les projets retenus devront être appuyés par les collectivités de la région et intégrer les connaissances traditionnelles lorsque cela est possible.

#### *Le suivi de l'état du patrimoine*

L'intégrité écologique n'est pas un état statique. Son évolution peut être mesurée. L'état d'un système peut varier, mais il peut conserver malgré tout son intégrité écologique quand les changements qu'il subit sont à l'intérieur d'un spectre de variabilité naturelle. Le plan de conservation ciblera les problèmes associés à la gestion du patrimoine naturel et culturel du parc en relation avec les activités proposées et les infrastructures présentes. Ce document fera également état des indicateurs qui devront être établis afin de suivre « l'état de santé » des principaux écosystèmes du parc et de vérifier leur capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements. Un suivi sera aussi effectué en ce qui a trait à la diversité biologique et aux processus écologiques qui la régissent, au degré d'adaptation de la faune et de la flore aux agents d'agression ainsi qu'à leur capacité de se régénérer. Enfin, le plan de conservation verra à assurer que les mesures de prévention et d'atténuation prises au moment de la mise en place des équipements sont efficaces.

Grâce à des programmes de surveillance et de recherche adaptés à la situation et aux urgences auxquelles la direction du parc pourrait éventuellement faire face, il sera possible d'adapter, de modifier ou même d'interdire la pratique de certaines activités et d'envisager des mesures de restauration des habitats perturbés.

Afin d'encadrer ces mécanismes de suivi, les orientations suivantes sont retenues :

- Établir des partenariats avec des chercheurs compétents.
- Prendre en compte les connaissances traditionnelles des Inuits et des Naskapis.

#### *La gérance environnementale*

Les organismes gouvernementaux, les parcs nationaux en particulier, se doivent d'opter pour des pratiques irréprochables sur le plan environnemental. La gérance environnementale permettra d'écologiser les actions requises pour la gestion du parc en favorisant la mise en place de mesures efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les orientations suivantes sont retenues pour le parc national des Monts-Pyramides concernant la gérance environnementale :

- Limiter les émissions locales de gaz à effet de serre.
- Limiter la consommation d'eau potable pour les besoins sanitaires.
- Élaborer des méthodes efficaces de traitement des eaux usées pour de petites quantités et pour le type de climat.
- Limiter la production de déchets en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage.
- Respecter, voire dépasser, les normes relatives à l'acquisition, à la manutention et à l'entreposage de produits pétroliers.
- Construire des bâtiments ayant une bonne efficacité énergétique.
- Favoriser l'utilisation de matériaux de construction certifiés, comme la norme Forest Stewardship Council (FSC), pour les produits forestiers.



### 3.1.2 LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

La mission des parcs nationaux du Québec se concrétise, pour le visiteur, par les activités et les services mis en place à son intention. À l'instar de celle des autres réseaux de parcs nationaux dans le monde, cette mission consiste, d'une part, à assurer la conservation d'éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel et, d'autre part, à favoriser leur mise en valeur par l'offre d'activités de découverte respectueuses de ce patrimoine ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002).

L'offre d'activités et de services dans les parcs nationaux du Québec est basée sur les trois principes suivants :

- Les activités et les services doivent avoir un impact minimal acceptable sur le patrimoine.
- Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine.
- Les activités et les services doivent favoriser l'accessibilité.

Ces trois principes ne doivent pas être considérés séparément les uns des autres. En effet, la primauté est accordée au premier principe, répondant par le fait même aux exigences de la section 3.1.1 du présent document. Ainsi, une activité ou un service qui ne respecte pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec. Par ailleurs, en plus de respecter ces trois principes, l'offre d'activités et de services doit éviter d'entrer en conflit avec les activités traditionnelles des Inuits.

En ce qui concerne l'offre éducative, le parc sera doté d'un plan d'éducation, cadre de référence pour la planification et le développement de l'offre éducative. On y décrira les clientèles et les objectifs de l'offre éducative, les thèmes devant être mis en valeur ainsi que les moyens éducatifs proposés. Le plan d'éducation ciblera également les actions à accomplir à court et moyen terme dans ce domaine.

Enfin, le programme d'activités récréatives et éducatives du parc national des Monts-Pyramides respectera les orientations suivantes :

- L'offre éducative se basera sur les connaissances scientifiques et le savoir traditionnel des Inuits et des Naskapis.
- L'offre éducative favorisera l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les visiteurs et le patrimoine protégé afin de les amener à découvrir la diversité du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité.
- L'offre éducative suscitera un engagement concret des visiteurs en faveur de l'atteinte de la mission de conservation.
- L'offre éducative adoptera l'approche récréo-éducative de même que celle de l'éducation relative à l'environnement.
- L'offre éducative mettra en valeur les cultures inuite et naskapie.
- L'offre éducative devra comporter des activités destinées à la clientèle scolaire et s'intégrant au programme d'études du Nunavik.
- L'offre d'activités éducatives sensibilisera les visiteurs à l'importance du respect de la réglementation en vigueur dans le parc.
- L'offre d'activités récréatives et de services s'adressera principalement à des visiteurs ayant l'expérience des milieux isolés et exposés aux rigueurs du climat, tout en prévoyant une offre adaptée à une clientèle nécessitant un encadrement plus étroit et recherchant davantage de confort.
- L'offre d'activités récréatives et de services prendra en considération l'offre du Pyramid Mountain Camp et du Helen Falls Camp.
- Les activités récréatives et les services offerts seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre restreint de visiteurs attendus.

### 3.1.3 LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ ET DE LA CNEQ

Bien qu'il soit clairement établi que la CBJNQ et la CNEQ ont préséance sur la Loi sur les parcs, ce qui garantit à ses bénéficiaires la poursuite de leurs activités traditionnelles de subsistance à l'intérieur du parc, il n'en demeure pas moins que la cohabitation des activités traditionnelles avec celles qui

seront offertes aux visiteurs pourrait influencer sur le mode de vie des Inuits ou des Naskapis. Déjà, au cours du processus de planification, les Inuits de Kangiqsualujjuaq ont fait part de leurs préoccupations quant à la présence de visiteurs dans certains secteurs du parc.

Ainsi, les activités et les services du parc national des Monts-Pyramides seront choisis de façon à ne pas interférer avec l'exercice du droit d'exploitation des Inuits et des Naskapis. Les gestionnaires devront donc adapter l'offre d'activités et de services aux visiteurs en fonction de la pratique des activités traditionnelles.

Les orientations suivantes guideront les gestionnaires afin d'assurer le respect des droits des bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ à l'intérieur du parc :

- Utiliser le comité d'harmonisation comme mécanisme de consultation entre les divers intervenants afin de s'assurer du respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ.
- Étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de suivi des activités traditionnelles.
- Aviser les visiteurs qu'ils sont susceptibles de côtoyer des Inuits et des Naskapis pratiquant des activités traditionnelles de subsistance à l'intérieur du parc.

### 3.1.4 LA SÉCURITÉ

Le territoire du projet de parc national des Monts-Pyramides recèle une foule de dangers naturels liés à la présence de falaises, à la température de l'eau, à la rudesse du climat ou à la faune. En raison de l'isolement et de l'éloignement, un accident, même banal, peut avoir des conséquences graves pour la survie des victimes. De plus, même contactés rapidement, les secours peuvent mettre plusieurs heures et même quelques jours avant d'arriver si l'on ne peut compter rapidement sur la disponibilité d'un hélicoptère ou advenant de mauvaises conditions météorologiques.

Le parc sera doté d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre en cas d'accidents pouvant mettre en cause la sécurité des usagers du parc ou la qualité de l'environnement. Ainsi, les orientations

suites guideront les gestionnaires du parc national des Monts-Pyramides en matière de sécurité :

- Adopter une approche préventive afin d'éviter les accidents.
- Favoriser l'embauche de guides locaux pour les visiteurs ayant peu d'expérience ou d'habiletés techniques.

### 3.1.5 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La participation des Inuits à l'aménagement et à la gestion des parcs au Nunavik constitue un engagement formel qu'a pris le gouvernement du Québec, le 9 avril 2002, lors de la signature de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. De plus, un nouveau mandat sera confié à l'ARK afin qu'elle assure les services de gestion des activités et des services du parc national des Monts-Pyramides ainsi que les travaux d'immobilisation et d'entretien. Concernant le parc national des Monts-Pyramides, cette participation devra être élargie de façon à prévoir la participation des Naskapis de Kawawachikamach.

Voués prioritairement à la conservation du patrimoine, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des projets structurants pour l'économie locale. Les orientations suivantes sont retenues concernant l'administration et le développement régional :

- Favoriser l'embauche de résidents de Kuujjuaq, de Kangiqsualujjuaq et de Kawawachikamach.
- Faire appel à des entreprises locales pour la gestion de certains services ou certaines activités.
- Confier aux pourvoyeurs situés dans le parc des services d'hébergement et l'offre de pêche sportive lorsqu'elle se trouve à l'intérieur des limites de leur permis accordé par le MRNF.
- Agir de façon concertée avec les organismes locaux.
- Continuer de faire participer les associations locales au développement du parc.
- Fournir une formation adaptée aux exigences des emplois offerts.



## 3.2

### LE ZONAGE

Le plan de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement envisagé pour chacune des unités qui composent ce parc. Il constitue une première étape vers le respect des orientations énumérées dans la section précédente. Il est important de préciser à ce propos que les directives et les règlements associés au plan de zonage n'ont pas pour effet d'entraver l'exercice du droit d'exploitation accordé aux bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ.

L'élaboration du plan de zonage du projet de parc national des Monts-Pyramides (voir la carte 6) tient compte, dans la mesure du possible, de divers éléments :

- La représentation des éléments de la région naturelle.
- La présence d'habitats sensibles ou, au contraire, de secteurs ayant une plus forte capacité de support.
- La présence ou le potentiel de présence d'espèces floristiques ou fauniques rares ou possédant un statut précaire.
- La présence de sites archéologiques ou de sépultures.
- La présence d'aires sacrées ou de sites ayant une importance sur le plan culturel.
- L'utilisation actuelle du territoire par les gens de Kangiqsualujjuaq et les pourvoyeurs.
- Les équipements présents sur le territoire.
- La relative difficulté d'accès au territoire.
- La fréquentation anticipée.

L'élaboration du plan de zonage a été faite en fonction des connaissances actuelles du territoire. Avec le temps et l'acquisition de nouvelles données, il sera possible d'apporter des modifications au plan de zonage afin d'assurer que le mandat de conservation du parc soit toujours rempli.

Le projet de parc national des Monts-Pyramides compte quatre catégories de zones : la zone de préservation extrême, les zones de préservation, la zone d'ambiance et les zones de services.

#### 3.2.1 LA ZONE DE PRÉSERVATION EXTRÊME

On trouve une zone de préservation extrême à l'intérieur du projet de parc national des Monts-Pyramides. Elle couvre une superficie de 9,13 km<sup>2</sup>, soit environ 0,2 % de la superficie du parc. Aucune activité ni aucun prélèvement ne sera permis dans cette zone, sauf pour les bénéficiaires de la CBJNQ. La recherche scientifique et certaines activités éducatives pourront être autorisées par le directeur du parc, à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet démontrant que les techniques employées respecteront les objectifs de conservation du parc.

Cette zone a été désignée ainsi à la demande des gens de Kangiqsualujjuaq. Cet endroit représente un lieu important culturellement, car il a été maintes fois utilisé dans le passé comme site de campement.

#### 3.2.2 LES ZONES DE PRÉSERVATION

Les zones de préservation sont au nombre de quatre et correspondent à une superficie appréciable du parc, soit 3 156,61 km<sup>2</sup> (59,9 %). Dans une zone de préservation, les visiteurs sont dirigés de façon à ne pas perturber les éléments les plus fragiles et aucune circulation motorisée ni aucune pêche sportive n'est autorisée. L'établissement de refuges et de sites de camping est permis le long des parcours de longue randonnée et leur utilisation est encadrée par un code d'éthique environnementale qui sera défini par le plan de conservation.

Les trois principales zones de préservation ont été établies afin de protéger des éléments de chaque unité de paysage, mais aussi des secteurs présentant une certaine vulnérabilité. La première, d'une superficie de 2 312,97 km<sup>2</sup>, se trouve du côté est de la rivière George et couvre une portion du plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk ainsi que le plateau de la rivière George. Les deux autres se trouvent à l'ouest de la rivière George et ont une superficie totale de 843,63 km<sup>2</sup>. Elles permettent de compléter la représentation du plateau de la rivière George, avec les plateaux de plus basse altitude.

Enfin, une quatrième zone de préservation, beaucoup plus petite, se trouve sur la rive ouest de la rivière George, non loin des installations du Pyramid Mountain Camp. D'une superficie de 0,01 km<sup>2</sup>, elle a été mise en place afin d'assurer

la protection d'un peuplement de peuplier baumier, très rare dans le secteur des monts Pyramides.

### 3.2.3 LA ZONE D'AMBIANCE

La zone d'ambiance sera consacrée à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Contrairement aux zones de préservation, ce type de zone permet l'utilisation de véhicules motorisés pour le transport (avion, motoneige et bateau) et divers types d'hébergement. C'est pourquoi la zone d'ambiance couvre les principaux corridors de circulation permettant de rejoindre les différents points d'intérêt du parc. La pêche sportive pourra aussi être autorisée dans les plans d'eau qui s'y trouvent. La zone d'ambiance du projet de parc national des Monts-Pyramides totalise 2 099,78 km<sup>2</sup>, soit 39,8 % du territoire.

La zone d'ambiance couvre la rivière George ainsi qu'une bande de largeur variable le long de ses rives et s'étire jusqu'où les pentes sont supérieures à 30 %. La vocation actuelle de la rivière quant à la pêche sportive milite en faveur de l'attribution d'un tel type de zone. Au sud du projet de parc, sur la rive est de la rivière George, la zone d'ambiance s'élargit jusqu'à la limite afin d'inclure le pic Pyramide et d'autres collines, le lac Nœud Coulant de même que la rivière Gasnault afin de pouvoir offrir la pêche sportive dans ce secteur. Sur le plateau ouest de la rivière George, un corridor a été désigné zone d'ambiance en raison de son utilisation potentielle comme corridor d'accès au parc en hiver. Le nord du projet de parc a été désigné zone d'ambiance en raison notamment de l'utilisation qui est faite par les Inuits de Kangiqsualujjuaq pour la pratique d'activités traditionnelles de subsistance, mais aussi par le fait qu'une portion du territoire est couverte par un droit de coupe à des fins communautaires en vertu de la CBJNQ.

### 3.2.4 LES ZONES DE SERVICES

Les zones de services couvriront une faible superficie du projet de parc (6,51 km<sup>2</sup>). L'attribution de cette catégorie de zonage à ces endroits découle de leur capacité de support supérieure, mais également de l'occupation existante. Il s'agit de sites qui seront utilisés comme principaux points d'accès au parc, mais où il sera également possible d'ériger une infrastructure d'hébergement offrant davantage de commodités et de services, et d'entreposer du matériel nécessaire à l'exploitation

du parc. On compte trois zones de services à l'intérieur du projet de parc national des Monts-Pyramides.

La première se trouve sur la rive ouest de la rivière George dans le secteur du pic Pyramide, à l'endroit où sont situées les installations du Pyramid Mountain Camp. D'une superficie de 4,37 km<sup>2</sup>, elle couvre la totalité d'une terrasse fluvio-glaciaire.

La seconde se trouve également sur la rive ouest, près du coude Sanningajualuk, et couvre 1,96 km<sup>2</sup>. Il s'agit d'un endroit stratégique puisqu'il se trouve environ à mi-chemin entre les installations du Pyramid Mountain Camp et du Helen Falls Camp. Ce site a déjà été utilisé pour l'exploitation d'une pourvoirie et est connu localement sous le nom de « Big Bend ».

Enfin, la troisième zone de services se trouve en bordure du lac Qamanialuk. Elle constituera un point d'accès principal pour la découverte des hauts plateaux du parc. Cet endroit a aussi été utilisé dans le passé pour l'exploitation d'une pourvoirie. Le site n'est plus en service et les équipements sont en ruines. Cette zone de services ne couvre que 0,18 km<sup>2</sup>.

Carte 6  
LE ZONAGE

- Limite proposée
- Préservation extrême
- Préservation
- Ambiance
- Services

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert



**Sources**

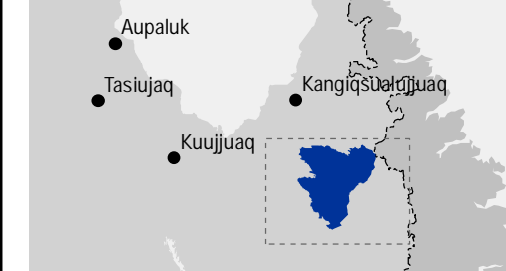
Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**Réalisation**

Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2011

**Projet de parc national des Monts-Pyramides**



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

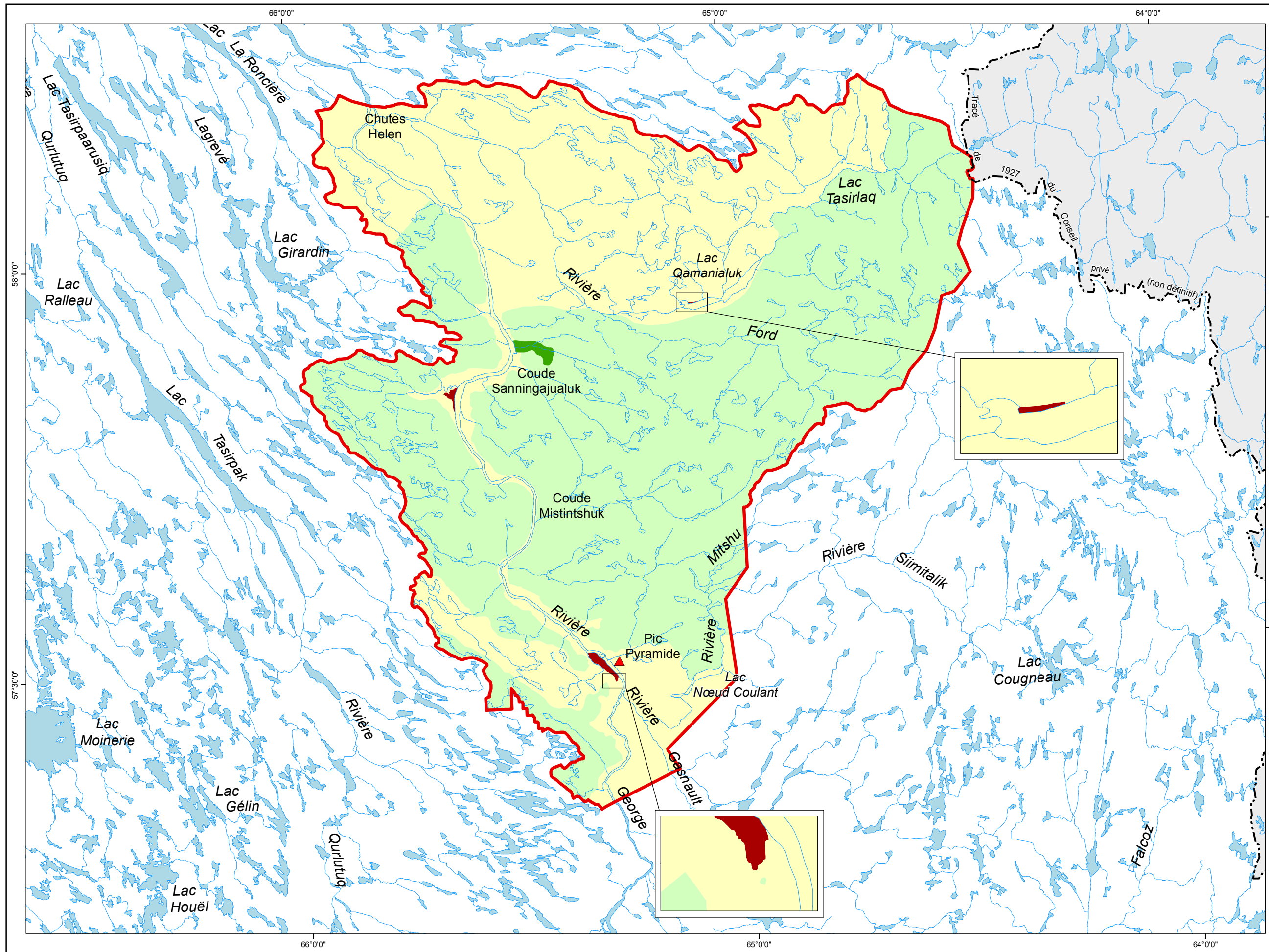






Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

### 3.3

## LA MISE EN VALEUR DU PARC

Le territoire du projet de parc national des Monts-Pyramides est caractérisé par un environnement naturel presque inaltéré. Il convient donc que sa mise en valeur soit faite en respectant cette richesse intrinsèque, peu courante dans le monde moderne. Tout en permettant d'offrir un produit écotouristique original pour la découverte des principaux éléments d'appel que sont la rivière George, la rivière Ford et les monts Pyramides, le concept d'aménagement met la priorité sur la conservation de ce patrimoine naturel représentatif de la région naturelle du plateau de la George. Ainsi, les sites qui ont déjà fait l'objet d'une utilisation passée par les pourvoies seront priorités pour les nouveaux développements.

Les principaux éléments du concept d'aménagement du parc sont présentés sur la carte 7, et l'équipement nécessaire est décrit ci-après.

#### 3.3.1 L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES

Le principal pôle de services du projet de parc national des Monts-Pyramides se trouvera à Kuujuaq. C'est à partir de cet endroit qu'il est le plus aisé d'accéder au territoire du parc en avion. Des pôles secondaires sont également prévus à Kawawachikamach et Kangiqsualujuaq en raison du lien fluvial qui unit ces communautés au territoire du parc. Les équipements qui ont été construits pour le parc national Kuururjuaq à Kangiqsualujuaq (garage et pavillon d'accueil) seront aussi utilisés pour l'exploitation du parc national des Monts-Pyramides.

Afin d'assurer un bon contrôle des activités, et surtout pour une question de sécurité, les visiteurs devront obligatoirement s'enregistrer avant leur entrée dans le parc et signaler leur sortie à leur retour.

#### 3.3.2 L'ACCÈS AU PARC ET LA CIRCULATION INTERNE

L'accès à cet immense territoire est à la base de tout le concept d'aménagement du projet de parc national des Monts-Pyramides. Il existe trois façons d'accéder au territoire, variant selon les saisons mais aussi selon les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. L'accès passe d'abord par les villages de Kuujuaq, de Kangiqsualujuaq ou de Kawawachikamach. Les deux premiers sont accessibles uniquement par avion, en provenance de Montréal et de Québec. En ce qui concerne Kawawachikamach, une route le relie à Schefferville. Ce dernier quant à lui est accessible par avion à partir de Québec et Sept-Îles, et par train à partir de Sept-Îles.

De ces villages, les principaux moyens de transport pour accéder au parc sont l'avion et la motoneige. Par ailleurs, l'usage d'un hélicoptère sera possible, mais principalement pour les besoins de la gestion du parc. Le coût élevé du nolisement et l'espace restreint qu'offre l'habitacle de cet appareil font en sorte qu'il est moins approprié que l'avion pour le transport des visiteurs et de leurs bagages.

On trouve trois points d'accès au parc en avion. Ils sont situés dans les zones de services. La piste d'atterrissage située au Pyramid Mountain Camp ne nécessite aucun réaménagement tandis qu'à « Big Bend » et au lac Qamanialuk des travaux seront nécessaires pour améliorer les anciennes pistes. Compte tenu de sa proximité avec le pic Pyramide, le Pyramid Mountain Camp constituera le principal point d'accès au parc. Il sera aussi possible d'accéder au territoire par les installations du Helen Falls Camp, qui sont situées à proximité de la limite nord du parc, ou de l'Auberge Wedge Hills près de la limite sud. L'autorisation du pourvoyeur est toutefois nécessaire pour utiliser la piste d'atterrissage.

En hiver, l'accès pourra se faire en motoneige à partir de Kuujuaq ou de Kangisualujuaq. Une telle excursion peut être organisée avec des guides locaux qui connaissent les itinéraires les plus sécuritaires.

La rivière George constitue une voie naturelle de déplacement. Il est donc envisageable que des personnes plus aventurières accèdent au territoire en canot ou au moyen d'un autre type d'embarcation similaire, dans le cadre, par exemple, de la descente de la rivière George à partir de Schefferville. De même, il est possible de se déplacer en embarcation à moteur sur la rivière George à l'intérieur des limites du projet de parc. De tels déplacements doivent toutefois se faire avec prudence et une connaissance de la rivière est essentielle en raison des rapides et de son fort débit.

### 3.3.3 LES ACTIVITÉS

Comme c'est le cas dans l'ensemble des parcs québécois, la découverte du parc national des Monts-Pyramides passera par l'éducation et la récréation extensive. L'éducation constituera un moyen privilégié pour faciliter et enrichir la découverte, en révélant aux visiteurs la signification des phénomènes naturels et des paysages observés.

Pour profiter des paysages et découvrir la richesse de cette grande biodiversité, les visiteurs pourront s'adonner à des activités de plein air. Ces activités ne constitueront pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'accéder aux divers points d'intérêt. La rivière George étant un élément dominant autour duquel s'articule le concept d'aménagement, les activités nautiques et la pêche sportive seront mises à l'honneur en

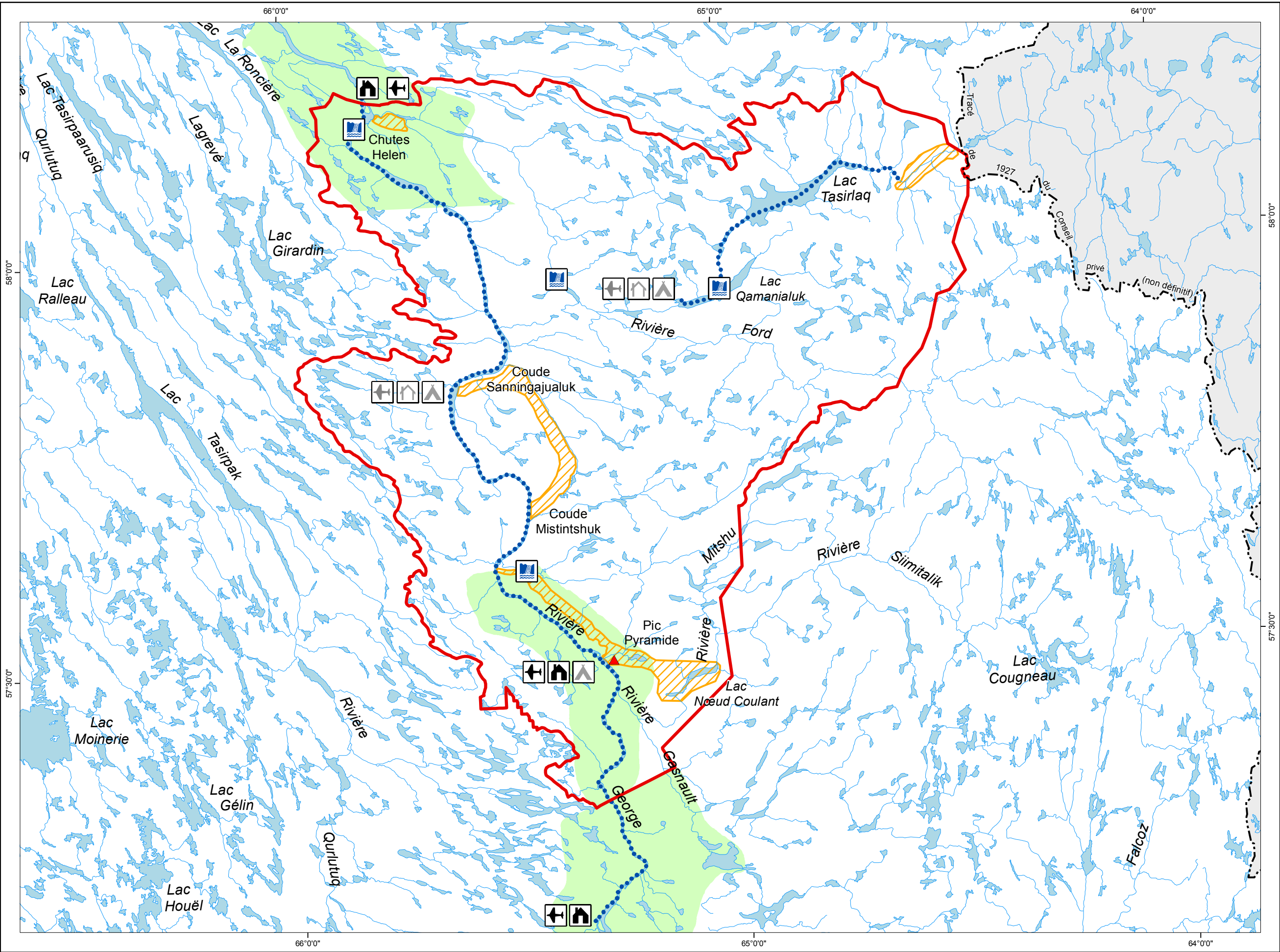
été. Les activités de randonnée pédestre ne sont pas à négliger. Le territoire offre de nombreux paysages qui peuvent être découverts facilement compte tenu de la faible amplitude du relief et du terrain ouvert. En hiver, le ski nordique, la raquette et le traîneau à chiens permettront des excursions inoubliables sur les surfaces gelées et dans les vallées où la neige s'accumule.



Photo: Stéphane Cossette, MDDEP

Le présent plan directeur provisoire propose de mettre en valeur une partie du territoire pour les activités récréatives qui ont des chances d'être les plus populaires compte tenu des tendances actuelles. Les visiteurs qui désireront pratiquer des activités autres que celles qui sont présentées ici devront obtenir l'autorisation du directeur du parc, qui analysera la demande selon la Politique sur les parcs en matière d'activités et de services. De plus, les visiteurs ne seront pas restreints aux endroits indiqués sur la carte pour la pratique des activités permises. Ils pourront préparer leur propre itinéraire leur permettant de rejoindre différents points du parc, tout en respectant les prescriptions associées au zonage. Ce genre d'excursion pourra s'effectuer en compagnie d'un guide ou de façon autonome. Les visiteurs qui s'aventureront sans guide sur le territoire et pour une longue période devront démontrer qu'ils ont les aptitudes pour le faire, mais aussi qu'ils ont le matériel adéquat pour assurer leur survie. Les conditions climatiques changeantes, les conditions de terrain et les rencontres d'animaux sauvages sont autant de facteurs qui peuvent compliquer une excursion. Ainsi, au moment de leur enregistrement, les visiteurs devront indiquer leur itinéraire aux employés du parc, pour faciliter les recherches s'ils ont besoin de secours d'urgence.

Carte 7  
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT



- Limite proposée
- SERVICES EXISTANTS**
- 🏠 Pourvoirie (camp permanent)
- Pourvoirie (territoire d'exploitation)
- ✈️ Piste d'atterrissage
- SERVICES À DÉVELOPPER**
- 🏕️ Camping de destination
- 🏠 Camp aménagé
- ✈️ Piste d'atterrissage
- ACTIVITÉS ET ATTRAITS**
- ▨ Aire de randonnée pédestre
- Parcours de canot-camping
- 🏞️ Chutes

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert

0 5 10 20 30 Km  
 1/500 000

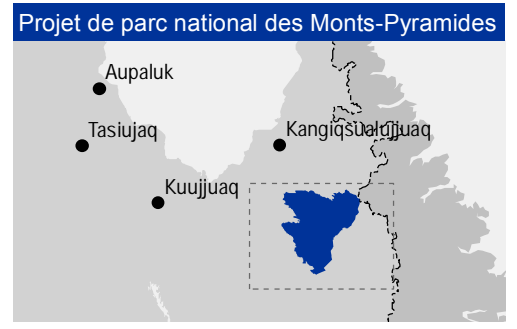
**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organisme</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**Réalisation**

Direction du patrimoine écologique et des parcs  
 Service des parcs  
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, août 2011







### *L'éducation*

L'éducation constituera un moyen privilégié pour permettre aux visiteurs du parc national des Monts-Pyramides de découvrir et d'apprécier son patrimoine naturel ainsi que le patrimoine culturel qui y est associé. L'éducation visera également à sensibiliser les visiteurs à l'importance de leur contribution à la conservation du patrimoine, notamment par le respect de la réglementation.

En outre, l'offre éducative amènera les visiteurs à :

- Comprendre les objectifs qui sous-tendent la création des parcs nationaux et leur contribution au réseau des aires protégées du Québec.
- Comprendre et respecter le mode de vie des Inuits et des Naskapis qui utilisent le territoire à des fins de subsistance.
- S'imprégner des ambiances propres aux grands espaces du parc.
- Connaître les risques éventuels liés à la pratique d'activités de plein air en région isolée.

Les résidents de Kuujuaq, de Kangiqsualujuaq et de Kawawachikamach seront également visés par l'offre éducative, ce qui contribuera à valoriser et à maintenir vivantes les traditions appartenant aux cultures inuite et naskapie. Un programme éducatif sera notamment mis en place spécialement pour les jeunes.

Le premier contact des visiteurs avec le programme éducatif se fera aux villages de Kuujuaq, de Kangiqsualujuaq ou de Kawawachikamach. En effet, des points de services permettront aux visiteurs d'apprendre où sont situés les grands attraits du parc et de ces villages.

Outre l'exposition, plusieurs autres moyens pourront être envisagés par les gestionnaires pour mettre en valeur le patrimoine du parc : excursions guidées ou auto-interprétées, dépliants, affiches dans les camps aménagés, causeries, démonstrations commentées, activités de partage des cultures inuite et naskapie, etc. Sur le plan de l'interprétation du patrimoine historique, une attention particulière sera apportée à la présence des pourvoyeurs dans le parc.

### *Le canot-camping*

La rivière George constitue un parcours canotable reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak. À l'intérieur du projet de parc, le parcours canotable de la rivière George s'étire sur environ 130 km. Le canot-camping est de loin l'activité la plus appropriée pour découvrir la vallée de la rivière George. Cette rivière peut être descendue à bord de divers types d'embarcations comme le canot, le kayak et le radeau pneumatique (raft). En descendant la rivière, les pagayeurs rencontrent des rapides et des seuils de différents niveaux de difficulté. Afin d'éviter les chutes, les seuils et les rapides dont le niveau de difficulté est trop élevé, les pagayeurs peuvent porter facilement. Les chemins de portage seront indiqués clairement le long de la rivière.

Tout le long du parcours canotable, des balises indiqueront l'emplacement de sites de camping rustique. Les visiteurs seront invités à les utiliser dans la mesure du possible mais, compte tenu des conditions météorologiques changeantes et des variations du niveau d'eau, il peut arriver que des canoteurs ne puissent se rendre au site suivant. La rivière George est ponctuée de nombreuses plages pouvant accueillir confortablement de petits groupes de canoteurs de façon sécuritaire.

Les lacs Qamanialuk et Tasirlaq offrent une expérience de canot-camping complètement différente de celle de la rivière George non seulement en raison de la tranquillité de l'eau, mais aussi grâce à la présence des montagnes et de la toundra environnante. L'absence de couvert forestier facilite le choix des sites de camping. Ces lacs étant liés à la rivière Ford, certains visiteurs pourront être tentés par sa descente. Compte tenu du grand nombre de cascades, chutes et rapides sur cette rivière, seuls les pagayeurs avertis pourront s'y aventurer et les portages peuvent s'avérer nombreux.

### *La randonnée pédestre*

La randonnée pédestre sera une autre activité principale qui permettra de découvrir les attraits du parc. Elle exige relativement peu d'équipement spécialisé et ne requière pas la maîtrise d'une technique complexe. Les faibles dénivelés et le relief peu accidenté du territoire font en sorte de faciliter la pratique de cette activité. Les arbustives en bordure des plans d'eau, les zones humides et les forêts dans les vallées de basse altitude constituent les principales contraintes à la pratique de cette activité. Une fois ces obstacles franchis ou contournés, la marche est aisée.

moyen permet des déplacements sécuritaires, surtout lors des journées de brouillard dense. L'installation de balises à des endroits stratégiques (traverse de cours d'eau, localisation de trousse d'urgence ou sections de parcours présentant un niveau de difficulté élevé) est aussi prévue. Des sentiers pourront aussi être débroussaillés pour faciliter la traverse d'aunaies, notamment pour commencer la randonnée dans le secteur du pic Pyramide.

Des secteurs sont indiqués sur la carte 7 pour la pratique de cette activité. Ces secteurs permettent de découvrir des éléments d'intérêt, dont le pic Pyramide et la vue sur la vallée de la rivière George, le lac Nœud Coulant et les falaises qui le bordent, une chute, une gorge fluvioglacière, le magnifique paysage de l'embouchure de la rivière Ford et l'immense complexe fluvioglacière situé au nord-est du lac Tasirlaq. Certains de ces éléments peuvent être reliés entre eux lors d'une longue randonnée, mais il est également possible d'aller observer ces phénomènes lors d'une excursion d'une journée avec un service de transport en bateau disponible à partir du Pyramid Mountain Camp.

44

Compte tenu du fait que les milieux ouverts favorisent l'emprunt de différents parcours pour relier deux points d'intérêt, et en considérant les conséquences qu'aurait un piétinement répété aux mêmes endroits, l'aménagement de sentiers n'est pas envisagé. On propose plutôt aux visiteurs de se déplacer en formation en éventail et de varier les parcours effectués lors des déplacements d'un même point à un autre. Il sera également possible de fournir aux visiteurs des GPS possédant des parcours de randonnée prédéterminés. Ce



Photo: Stéphane Cossette, MDDEP



### *La pêche sportive*

La pêche sportive est une activité de récolte permise dans les zones d'ambiance. Il revient au directeur du parc d'indiquer les plans d'eau où cette activité sera autorisée. Cependant, l'autorisation de la Corporation foncière Qiniqtiq sera nécessaire si le directeur du parc désire offrir la pêche sur les terres de la catégorie II situées dans le parc.

Depuis leur ouverture dans les années 1960, les pourvoiries présentes dans le territoire du parc offrent la pêche sportive au saumon. Cette activité se poursuivra et les visiteurs qui fréquenteront le parc à cette seule fin devront le faire par l'entremise des pourvoyeurs, soit le Pyramid Mountain Camp et le Helen Falls Camp. Ces derniers offriront l'activité à l'intérieur de leur territoire d'exploitation respectif.

Les visiteurs faisant une excursion de canot-camping sur la rivière George pourront pêcher en dehors de limites des territoires d'exploitation des pourvoyeurs. Toutefois, les poissons capturés devront être consommés sur place et la pêche avec remise à l'eau ne sera pas permise.

### *La randonnée à skis ou en raquettes*

Le ski nordique et la raquette sont deux moyens de découvrir le parc national des Monts-Pyramides en hiver. Les conditions de neige varient en fonction de l'exposition au vent. Ainsi, dans le fond des vallées, le couvert de neige est plus abondant et moins dense. Par contre, aux endroits plus exposés, le couvert neigeux est plus faible et plus compact, offrant moins d'adhérence. De bons crampons sont de mise.

Les déplacements sur la rivière George en hiver sont risqués. En raison du fort débit, il y a de nombreux endroits où la glace est mince ou inexistante. L'embauche d'un guide connaissant le territoire est fortement recommandée dans de telles circonstances.

### **3.3.4 L'HÉBERGEMENT**

L'hébergement dans le parc national des Monts-Pyramides a été conçu en fonction des distances, des équipements existants, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées, de la clientèle visée et de la sécurité des usagers. Toutes les structures d'hébergement, quelle que

soit la formule, seront rustiques. Afin d'assurer que les sites demeurent en bon état, le plan de conservation du patrimoine établira des règles de conduite strictes concernant, par exemple, l'utilisation de l'eau potable et la gestion des déchets et des eaux usées.

Au cours des excursions d'hiver, il est possible que les visiteurs utilisant les services d'un guide local apprennent à construire un igloo pour y passer la nuit. Cela constituerait un moment fort de l'expérience nordique. Cette activité dépendra des conditions de neige, qui peuvent varier selon les secteurs, mais aussi de la variation des conditions climatiques du territoire.

### *Le Pyramid Mountain Camp*

Le Pyramid Mountain Camp est une pourvoirie établie en bordure de la rivière George depuis 1963. Les bâtiments en bois rond ont été construits avec des arbres récoltés dans la forêt avoisinante. Quatre cabines pouvant accommoder au total 12 personnes sont mises à la disposition des clients pour les héberger en plus d'un pavillon où les repas sont préparés et servis aux clients. Les bâtiments sont chauffés à l'aide d'un poêle à bois et éclairés avec des lampes au naphte.

Cette pourvoirie sera exploitée indépendamment du parc. Les visiteurs désirant y séjourner devront réserver directement auprès de la pourvoirie.

### *Les camps aménagés*

Le parc national des Monts-Pyramides comptera deux camps aménagés offrant des services similaires aux camps de pourvoirie. Le premier se trouvera dans la zone de services située près du coude Sanningajualuk et le second est en bordure du lac Qamanialuk. Ces camps permettront d'offrir l'hébergement pour 12 à 16 personnes et comporteront une cuisine commune, une salle de toilette avec lavabo et douche ainsi qu'une aire de repos. Les camps aménagés seront chauffés, éclairés et approvisionnés en eau.

### *Le camping*

On distingue deux types de camping dans le projet de parc national des Monts-Pyramides : le camping de destination et le camping rustique associé à la longue randonnée ou au canot-camping. Les campings de destination sont situés à proximité

des camps aménagés et du Pyramid Mountain Camp. Ces campings offriront des commodités de base aux usagers, dont un bloc sanitaire, un abri et quelques tables.

46

Le camping rustique sera possible sur la grande majorité du territoire, sauf dans la zone de préservation extrême. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé et ils devront ne laisser aucune trace de leur passage, conformément aux principes d'éthique du plein air de « Sans trace Canada » ([www.sanstrace.ca](http://www.sanstrace.ca)). Le long des parcours de longue randonnée suggérés et sur le parcours de canot-camping, des sites de camping seront proposés en vue de minimiser les altérations du paysage le long des parcours. Une signalisation adéquate indiquera leur emplacement. Au besoin, des plateformes de bois ou des abris à trois murs (lean-to) pourraient être aménagés. De plus, en fonction de l'évolution de la fréquentation et compte tenu des conditions climatiques rigoureuses, la mise en place de refuges le long du parcours canotable pourra être envisagée.



## 4 Conclusion

La création du parc national des Monts-Pyramides permettra d'enrichir de manière significative le réseau des parcs nationaux du Québec. Avec une superficie de 5 272 km<sup>2</sup>, le parc protégera une portion importante du territoire et du patrimoine québécois, tant naturel que culturel.

Grâce à sa proximité du parc national Kuururjuaq, du parc national du Canada des Monts-Torngat et de la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la rivière George, le projet de parc national des Monts-Pyramides s'insère dans un important corridor de conservation à l'est du Canada qui s'étire sur près de 600 km et couvrira près de 27 400 km<sup>2</sup>.

Respectueux de la fragilité des écosystèmes de la région et des activités traditionnelles pratiquées par les Inuits, ce plan directeur provisoire préconise une approche prudente en matière de développement. Mais, en confiant la gestion de ce parc aux Inuits du Nunavik, le gouvernement du Québec s'assure que la mise en valeur du parc national des Monts-Pyramides respectera leur vision et leurs valeurs, lesquelles sont profondément ancrées.



Photo: Alain Thibault, MDDEP





## J Bibliographie

- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1998). *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*, Kuujjuaq, 49 pages et annexes.
- ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (2011). *Projet de parc national des Monts-Pyramides. État des connaissances*, Kuujjuaq, Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Section des parcs.
- AARQ (2010). *Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec*: Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. <http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/>
- BEAUCHEMIN, G. (1992). « L'univers méconnu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. The unknown James Bay and Northern Québec Agreement », *Forces* (97), p. 14-35.
- FRASER, W. (2010). *Nunavik's Tourism Pioneers Bob and Nancy May. A life of Love, Adventure and Family*. Prepared for Renewable Resources, Land Use and Planning. Kativik Regional Government, Kuujjuaq, 8 pages.
- HUBBARD, MRS. L., JR. (1908). *A woman's way through unknown Labrador*, Williams Briggs, Toronto, 338 pages.
- LI, T., et J.-P. DUCRUC (1999). *Les provinces naturelles. Niveau I du Cadre écologique de référence du Québec*, Québec, ministère de l'Environnement, 90 pages.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (en préparation). *La politique sur les parcs. La conservation*, Québec, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 144 pages.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois, 1. La politique*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 70 pages.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois, 7. Les régions naturelles*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 257 pages et carte hors texte.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). *La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 22 pages et cartes.
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2006). *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 897 pages.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *La politique sur les parcs. Les activités et les services*, Québec, Direction de la planification des parcs, 95 pages.







Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)  
Télécopieur : 418 646-5914

Courriel : [info@mddep.gouv.qc.ca](mailto:info@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)



**Développement durable,  
Environnement  
et Parcs**

**Québec** 